



Conférence du 16 mai 2008

**LE DEVOIR DE LIBERTÉ  
ET SES SOCIÉTÉS**

par Jean Philippon

Jean Philippon, « Bordelais la Constance », a été reçu Compagnon cuisinier des Devoirs Unis le 23 avril 1988, à la Cayenne de Lausanne (Suisse).

Durant dix ans, il a effectué un tour de France qui l'a conduit dans de nombreuses villes de France et de Suisse. Sa passion pour l'histoire compagnonnique l'a amené à étudier les archives des cayennes où il a séjourné, ainsi que les archives communales et départementales, mettant ainsi à jour des pièces essentielles. Lors de ses voyages, il a contacté des anciens de toutes sociétés pour recueillir leur témoignage et il a découvert dans les villes et les villages traversés (le plus souvent à pied, comme autrefois!) de multiples traces de la présence des Compagnons dans l'architecture.

Doué d'une mémoire exceptionnelle, il a ainsi rassemblé une documentation très abondante sur l'histoire des sociétés compagnonniques en général et sur la constitution de l'Union Compagnonnique en particulier.

Depuis 1998, il a présenté huit conférences au musée du Compagnonnage, dont sept ont été publiées dans les *Fragments d'histoire du Compagnonnage*.



## LE DEVOIR DE LIBERTÉ ET SES SOCIÉTÉS

La dénomination « Devoir de Liberté » n'est plus usitée aujourd'hui que par une seule société compagnonnique, celle des Compagnons et affiliés menuisiers, serruriers et ébénistes, dits aussi « Gavots ». Mais il y a un siècle et plus, le Devoir de Liberté comptait beaucoup d'autres hommes de métiers différents : des charpentiers, des couvreurs, des tonneliers, des tailleurs de pierre, des cordonniers, des boulangers... La genèse de ces groupements est souvent obscure et leur évolution sur deux ou trois siècles a connu des éclipses, des renaissances et des disparitions. Tous présentent des affinités, des points communs, mais pas forcément une filiation identique. Ils ne se sont d'ailleurs pas toujours dénommés compagnons du Devoir de Liberté et ils ne se sont pas forcément « reconnus » entre eux, bien qu'ils aient tous eu le sentiment d'appartenir à une même famille spirituelle. Leur principale caractéristique est qu'ils s'affirment tous différents des compagnons du Devoir. Leur volonté d'être « autres » a présidé à leur naissance ou a renforcé leur cohésion au fil des ans face aux Devoirants qui ne les ont pas ménagés. Un autre élément identitaire est presque toujours présent chez les uns et les autres, c'est la référence à Salomon.

La dénomination même de « Devoir de Liberté » surprend. Elle associe des notions qui semblent contradictoires : la Liberté, tout le monde comprend ce que cela veut dire, mais pourquoi l'associer au mot Devoir qui, lui, évoque la contrainte, l'obligation, la discipline ? En fait, le mot Devoir était initialement un terme juridique, définissant au Moyen Âge le lien d'allégeance existant entre les ouvriers et leur maître. Il est signalé au XIII<sup>e</sup> siècle, à Troyes. Il est repris, à une époque indéterminée<sup>1</sup>, par les

1. Il est attesté au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle lors des condamnations de la Sorbonne qui visent les « pratiques impies » de divers compagnonnages.

compagnons de divers métiers pour définir tout ce qui caractérise leur association (serment, règles, traditions, rites, légendes) et il est quasi synonyme de « compagnonnage » (on disait d'ailleurs « le Devoir » de tel ou tel métier, avant d'user du mot « compagnonnage », apparu dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle). De sorte que les mots « Devoir de Liberté » équivalent à « Compagnonnage de Liberté ».

Le mot « Devoir » est ainsi devenu étroitement associé au mot « compagnon » et c'est pourquoi, soit en le revendiquant, soit en le rejetant, tous les compagnons l'ont employé sous une forme ou une autre : du Devoir, Non du Devoir, du Devoir de Liberté, de l'Ère Nouvelle du Devoir, des Devoirs Unis, des Devoirs. Il est même si attractif que des groupements qui ne l'employaient pas à l'origine, pour se distinguer des compagnons du Devoir, ont fini par l'intégrer dans leur dénomination (on le verra avec les renards de Liberté et les sociétaires boulangers).

Passons à présent en revue les différents compagnonnages du Devoir de Liberté, terme générique, je le rappelle, qui n'a pas forcément été repris par toutes les sociétés.

### 1. – Les compagnons tailleurs de pierre Étrangers

À tout seigneur, tout honneur : les tailleurs de pierre Étrangers ou Loups, nous dit Perdiguier, « passent pour être ce qu'il y a de plus ancien dans le Compagnonnage<sup>2</sup> ». En fait, sur le plan historique, on ne les rencontre guère avant le début, voire le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. À partir de divers témoignages, dans la pierre ou sur le papier, suivons leur évolution chronologiquement.

Il existe une pierre gravée au temple de Diane, à Nîmes, où figure, parmi des dizaines d'autres graffiti, celui de « La Frise l'Angevin noble loup thaeur de pierre », accompagné de la date de 1751.<sup>3</sup> Une autre trace de leur existence au XVIII<sup>e</sup> se trouve en l'église de Marennes (Charente-Maritime). L'édifice a été reconstruit en 1770 sous la conduite de plusieurs membres de la famille Denis, architectes, appareilleurs et tailleurs de pierre. Ils ont laissé de grandes inscriptions, soigneusement gravées et peintes en noir, sur les arcs doubleaux de la nef, où figurent un calvaire, des étoiles à cinq branches, la sentence « DIEU SUR TOUT », ainsi que les noms suivants : « LA VERTU DE COGNAC DIT JEAN JACQUES DENIS FILS APPAREILLEUR DE CET OUVRAGE L'AN 1770 » ; « JEAN DENIS ARCHITECTE 1770 » ; « JEAN JACQUES DENIS LE CADET SOUS APPAREILLEUR » ; « TOUS COMPAGNONS ESTRANGERS DU DE [VOIR] ... ». Une pierre sculptée ovale était aussi placée sur la voûte, avant d'être déposé vers 1960 et placé dans une chapelle. Elle comporte un compas croisé avec une équerre, et une étoile à cinq branches entre les deux outils. Ils sont entourés de deux sortes de palmes. Les initiales LAR (dont le sens reste inconnu) surmontent le compas et sont placées entre deux lacs d'amour. Sur le pourtour, on lisait ces mots « VIVE LES ANFANS DE SALOMONS »<sup>4</sup>.

Certains de ces éléments symboliques se retrouvent sur un claveau de porte d'entrée, sur une habitation de Tournus (Saône-et-Loire). On y voit un grand compas d'appareilleur dont les pointes sont placées aux extrémités d'une petite règle graduée. Un cordeau à deux lacs d'amour

2. Agricol Perdiguier : *Le Livre du Compagnonnage*, 1839 (« Enfants de Salomon ; tailleurs de pierre »).

3. Photographie dans les *Fragments* n° 10, p. 22.

4. La date de 1770 et le mot « VIVE » manquent aujourd'hui mais on sait qu'ils se trouvaient sur le pourtour grâce à des relevés du début du XX<sup>e</sup> siècle. Cette pierre a été moulée et reconstituée en 2007 par le compagnon Bruno Barjou et elle est reproduite dans les *Fragments* n° 10, p. 23. Un exemplaire en a été offert en 2008 au musée du Compagnonnage de Tours.



surmonte ces outils qui sont accompagnés de la date 1711, d'une massette et du nom de Benoît Guillot.

Ce type de figure se retrouve sur plusieurs pierres tombales d'une chapelle de Saint-Fortunat, près de Lyon. Sur chacune d'elles, un compas est largement ouvert sur une règle partiellement graduée (quatre graduations à partir de chaque pointe, vers l'intérieur de la règle). Ces dalles datent du premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle (on lit la date de 1717 sur l'une d'elle). Compte tenu de la présence traditionnelle des compagnons tailleurs de pierre Étrangers dans l'est de la France, il est permis de leur attribuer ces sépultures ainsi que le claveau de Tournus.

Il existe également sur un bénitier de l'église de Létra (Rhône) une pierre sculptée où figurent un compas posé sur une règle, deux ciseaux, une équerre à branches mobiles et une équerre à branches fixes. La disposition caractéristique du compas sur la règle semble spécifique aux Étrangers, tout au moins jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les compagnons tailleurs de pierre Étrangers alimentent la chronique judiciaire tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite de leurs rixes avec leurs rivaux, les compagnons Passants. La concurrence est rude lorsqu'il s'agit de travailler, par équipes entières, lors des grands chantiers publics (ponts et viaducs, édifices administratifs et militaires). Un exemple parmi beaucoup d'autres : le 1 août 1818, le maire de Lunel (Hérault) informe le préfet que les ouvriers maçons<sup>5</sup> se querellent sans cesse, mais cependant pas pour des motifs politiques : « ces ouvriers sont divisés en deux partis qui ont chacun pour se reconnaître des mots, des signes et des atouchements particuliers; un parti est désigné sous le nom de compagnons Passants ou Devoirants, l'autre parti est connu sous le nom de Compagnons Étrangers ou Loups. »

En 1825 se produit la célèbre rixe de Tournus, qui serait née de la volonté des Passants d'investir les carrières et les chantiers jusqu'alors dévolus, suivant un pacte signé cent ans plus tôt, aux seuls Étrangers<sup>6</sup>.

En 1834, une lettre du commissaire de police de Montpellier au préfet de l'Hérault l'informe que « hier à 4 heures et demie de relevée<sup>7</sup>, une rixe sanglante a eu lieu sur le Boulevard de la Blanquerie entre les compagnons de la Liberté dits Loups, ouvriers maçons qui étaient dans l'auberge du sieur Fournil, et les compagnons du devoir dit dévorans, qui travaillent dans le chantier de la maison centrale. »<sup>8</sup> Ce document est intéressant car il atteste que les autorités, à défaut des intéressés eux-mêmes, rangeaient les compagnons Étrangers dans la famille des compagnons du Devoir de Liberté.

En 1843, le compagnon propriétaire d'une habitation qui enjambe la rivière « le Né » entre Barbezieux et Ségonzac (Charente), orne sa façade d'un buste naïf coiffé d'une couronne et grave au-dessous « VIVE SALOMON » et « FAIT PAR DELMAS 1843 ».

Le 21 mai 1848, lors du rassemblement de centaines de compagnons au Champ-de-Mars, dans l'enthousiasme qui suivit la révolution, le compagnon Étranger Joseph Durantou, *La Franchise de Grenoble*, prit la parole devant ses pays et coteries pour demeurer éternellement unis. L'épisode a inspiré Perdiguier lorsqu'en 1862 il écrivit sa pièce *Les Gavots et les Devoirants ou la Réconciliation des compagnons* et édita une lithographie (*la Réconciliation des compagnons*) où l'on voit J. Durantou



Blason de tailleur de pierre sur le bénitier de l'église de Létra (Rhône). Photo J. Philippon.

5. À cette époque, le mot est quasi synonyme de tailleur de pierre.
6. Cette affaire a été relatée par L. Bastard dans « Concours et défis », p. 18-21, in : *Fragments* n° 9.
7. Cette expression, aujourd'hui inusitée, signifie « de l'après-midi ».
8. Ce qui fait justice, notons-le, de cette affirmation sans fondement selon laquelle les compagnons ont toujours refusé de construire des prisons.



Buste du roi Salomon « FAIT PAR DELMAS 1843 » sur une habitation, entre Barbezieux et Ségonzac (Charente).  
Photo J. Philippon.

au pied d'un monument associant les trois fondateurs du Compagnonnage. Un comité de compagnons se créa pour élaborer un projet de fusion de tous les rites et une constitution fédérale. Il était présidé par Dénat, *La Franchise de Castelnaudary*, un Étranger<sup>9</sup>.

Cette même année 1848, un intéressant certificat sur papier timbré nous apprend qu'à l'issue d'un chantier, une équipe de compagnons pouvait se faire délivrer ce type de document attestant de leur qualification, comme s'il s'agissait d'une entreprise officielle<sup>10</sup>, ce qui leur permettait de postuler auprès d'autres entrepreneurs ou architectes, à l'occasion de nouveaux chantiers. En voici la teneur : « Je soussigné, appareilleur en chef au viaduc de la Durance pour le chemin de fer de Marseille à Avignon, déclare que la Société des tailleurs de pierre désignée sous la dénomination de Compagnons Étrangers, à travailler pendant environ trois ans à la taille de pierre du susdit viaduc et que durant ce laps de temps je n'ai eu qu'à me louer de leur conduite qui a toujours été sans reproches, en foi de quoi j'ai délivré le présent certificat pour s'en servir au besoin. Au viaduc de la Durance, le six novembre mil huit

cent quarante huit. Chabert. » (suit la légalisation de la signature de l'auteur du certificat par le maire de la commune où il a été établi).

Malgré le vent de fraternité qui souffla chez les compagnons parisiens après la révolution qui mit en place la II<sup>e</sup> République, les Loups et les Passants continuaient à s'affronter dans les provinces. Lors de la construction du viaduc d'Argenton (Indre), un rapport de police fait état d'une rixe survenue entre eux : « Le 11 août courant [1848] une troupe d'environ 300 individus appartenant partie à la corporation des Tailleurs de pierre (secte dite des Loups) et partie à la corporation des terrassiers qu'ils avaient enrôlés sous leur drapeau, attaque à main armée l'établissement du sr Jacquin, cabaretier aux Grandes Roches, servant de cantine à la corporation rivale des tailleurs de pierre (dite des chiens) et située sur les bords de la rivière à Gouzaune, sur la ligne du chemin de fer de Châteauroux à Argenton. »

Ces rixes intervenaient presque toujours lorsque les entrepreneurs confiaient leurs travaux aux deux compagnonnages en même temps, chaque partie revendiquant la totalité du chantier. Mais après 1850, ces querelles se firent plus rares. Les effectifs des Étrangers comme des Passants commencèrent à décliner. En même temps, les idées de tolérance et de fraternité remplacèrent peu à peu l'animosité. Les sociétés entreprirent alors de profondes réformes internes.

9. Orthographié « Denot » par E. Martin-Saint-Léon, *Le Compagnonnage*, p. 167, qui renvoie à l'historique précédant un *Règlement des compagnons boulangers du Devoir*.
10. Rappelons que les associations de compagnons n'avaient pas d'existence juridique avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle elles adoptèrent la forme de sociétés de secours mutuels, d'association libre ou déclarée selon la loi de 1901, ou encore, mais plus rarement, de syndicats ouvriers.



En 1857, une « assemblée suprême » se tint à Lyon et entreprit de restructurer les différentes chambres du tour de France et de se doter de Règlements généraux. Ceux-ci sont adoptés à Genève en 1865<sup>11</sup>. Ils ne comportent pas moins de 335 articles<sup>12</sup>. Je donne de larges extraits de ce document peu connu, qui nous renseignent sur les buts, les exigences morales et professionnelles des Étrangers, leur implantation et leurs emblèmes. Leur organisation apparaît très bien structurée.

Articles 1 à 3 (buts) : « La société des C.E. aura pour but la bienfaisance en général, et secours mutuels et particuliers pour tous ses membres. Elle aura pour base la croyance en Dieu, à l'immortalité de l'âme, et pour principe de ne jamais faire à autrui ce que l'on ne veut pas qu'il soit fait à soi-même. Elle engage tous ses membres à la pratique de toutes les vertus, à l'étude des arts et des sciences, ainsi qu'à l'application et à l'activité au travail. ». L'article 26 vient les compléter : « Le principe de la Société sera de conserver inviolablement leur dogme et mystère, de propager l'instruction de leur art à leurs membres et adeptes, de les secourir pécuniairement en cas de blessures ou maladies. »

Articles 4 et 5 (tolérance religieuse et politique) : « Elle respecte la foi religieuse et les sympathies politiques de chacun de ses membres. Dans ses réunions, toute discussion à ce sujet sera formellement interdite. La Société aura pour devise *Fraternité, Respect, Sagesse*. Le premier devoir de ses membres sera de respecter les lois du pays qu'ils habitent. »

Article 7 et 8 (égalité) : « Tous les membres indistinctement seront élus au même titre et au même rang, et placés sous le niveau de l'égalité la plus absolue. Les membres de la Société ne reconnaîtront entre eux d'autre autorité que celle de la hiérarchie des offices régulièrement établis (*c'est-à-dire celle des fonctionnaires dirigeant la Société*). »

Articles 10 à 16 (sociétés mères et succursales) : « La Société siègera dans les diverses villes de France et de l'étranger, où elle pourra être régulièrement établie, en prenant dans chaque localité la dénomination de Société mère ou de succursale. Les diverses Sociétés, mères ou succursales, ne formeront entre elles qu'une seule et même société régie en communauté par les mêmes lois, et en conformité des règlements. [...] Le nombre des membres de la Société sera illimité, leur siège sera dans toutes les villes de France et de l'étranger ; ils pourront être érigés en société mère, toutes les fois qu'ils seront réunis au nombre de *sept*, et en succursale toutes les fois qu'ils seront au nombre de *cinq*. Les Sociétés mères, régulièrement établies, auront seules le droit d'initiative, de faire et ordonner les initiations, et de posséder les statuts ou règlements de la Société. Les succursales ne pourront être constituées ni faire d'initiatives sans une autorisation spéciale de leur Société mère respective. Les Sociétés mères ne pourront pas être établies à moins de quatre-vingt kilomètres les unes des autres ; les succursales à moins de trente kilomètres l'une de l'autre ou d'une Société mère. »

L'article 37 concerne la localisation des sièges : « Les sociétés mères actuellement constituées ont leurs sièges à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Grenoble, Cognac et Alger. Ces localités prendront aussi la dénomination de villes de tour de France ». Un ajout manuscrit précise : « et Toulon par exception comme distance et comme ancienne Société mère pourra être rétablie lorsque l'occasion se présen-

11. Sous le titre *Société des* (ajout manuscrit : Compagnons Étrangers). *Règlements généraux*. Genève, Imprimerie Blanchard, Grenier à blé de Rive, 1865. (80 pages).

12. À la demande des compagnons, l'imprimeur a laissé en blanc certaines parties du texte, qui ont été ensuite complétées par eux, considérant qu'elles relevaient de la partie privée de leurs règles.

tera. » (la distance entre Toulon et Marseille, autre société-mère, étant en effet inférieure à 80 km).

Les articles 304 à 312 figurent au chapitre « De l'instruction gratuite ». Il y est indiqué qu'une partie des fonds de la société est destinée à payer les professeurs et les frais d'études (salles de cours, éclairage) et que « L'instruction à donner sera la géométrie, le dessin et la coupe des pierres, soit l'ensemble ou l'une de ces trois études, suivant les délibérations qui seront prises par la Société ; mais, autant que possible, ces études seront la Stéréotomie <sup>13</sup>. »



« Compagnon étranger tailleur de pierre ». Lithographie illustrant l'*Histoire complète du Compagnonnage, de la franc-maçonnerie et des principales sociétés secrètes*, par Ayguesparse, « Aurillac l'Intrépide », C. teinturier (1848).

Collection René Edeline, siège des compagnons du Devoir, Angers.

13. La stéréotomie englobe en effet la géométrie et le dessin.
14. Jeunes Hommes, premier « grade » avant celui de compagnon.
15. Ce terme est l'équivalent d'*aspirant* dans la plupart des sociétés. Il était aussi usité chez les Gavots avant que ne lui soit substitué au début du XIX<sup>e</sup> siècle celui d'*affilié*.

Les articles 17 à 25 sont relatifs aux insignes et attributs des compagnons Étrangers : « Les insignes que porteront les membres de la Société dans les assemblées et autres lieux de réunion, seront rigoureusement semblables sur tout le tour de France ; ils se composeront de : deux rubans, un blanc, l'autre jaune tissés de fleurs rouges, bleues et vertes semblables à celles qui ont été fabriquées à Lyon ou Paris dont la dimension est de 100 [cm] de long par 0,07 de large, et seront désignés sous le nom de couleurs. Les deux rubans ou couleurs seront portés en sautoir sur le cou, reliés sur la poitrine par un nœud plat, puis ils porteront également une agrafe de cinq cent. de large au plus attachée aux couleurs qu'ils placeront au côté gauche avec deux petites faveurs semblables aux couleurs de dix centimètres de longueur lorsqu'ils seront appelés à commander des assemblées. Des couleurs ou garnitures d'honneur seront accordées au sein de chaque Société mère aux premiers Compagnons après l'accomplissement de leurs mandats, lorsqu'ils seront remplis avec satisfaction. [...] Les couleurs d'honneur seront les mêmes que les autres sauf les garnitures uniformes d'or et d'argent, dont il sera nécessaire de les orner avant de les offrir, et rigoureusement conformes au type adopté, savoir : une bordure dentelée autour avec des franges par bout,

un compas, une équerre entrelacés au milieu, ressemblant au dernier modèle de Paris. [...] Les cannes seront facultatives, mais elles ne dépasseront pas un mètre de longueur ; la pomme sera de petit volume et l'embout n'aura pas plus de dix centimètres. Les insignes ne seront portés qu'aux assemblées, à la messe, aux bals, les jours de fêtes, ainsi qu'aux enterrements, à toute autre part ils seront formellement interdits. Les assemblées seront autant que possible commandées par lettres. Elles pourront l'être par des rouleurs les veilles de grandes fêtes, ou pour des cas extraordinaires ; mais les rouleurs n'auront d'autres insignes que leurs cannes et en arrivant dans les chantiers ils placeront leur agrafe et faveurs au côté gauche. »

Au chapitre des « Initiations et Réceptions » (articles 170 à 185) on peut enfin relever : « Pour être reçu ou initié dans la Société des Compagnons Étrangers il faudra avoir dix-neuf ans accomplis et en justifier par des titres authentiques, puis être ou avoir été membre cotisant de la société des J. H <sup>14</sup>. l'espace de six mois au moins. Les attendants <sup>15</sup> pourront devenir membres cotisants de la Société des J. hommes après avoir



« Le Bien Aimé de Lyon, enfant de Salomon, 1er compagnon étranger Tailleur de pierre ». Lithographie, vers 1840. Collection René Edeline, siège des compagnons du Devoir, Angers.

fréquenté des Comp. et J. H. l'espace de trois mois étant reconnu de bonne vie et mœurs. Les attendants membres cotisants de la Société des Jeunes Hommes jouiront de toutes les prérogatives de la mutualité en cas de blessures ou maladie et admis sans condition d'âge. Pour être admis dans la Société des Comp. Étrangers il faudra que le candidat en fasse la demande écrite de sa propre main un mois au moins avant sa réception. Il faudra qu'il soit reconnu bon ouvrier, laborieux, intelligent, de bonne vie et mœurs et justifier d'une bonne conduite par le passé. Qu'il soit dans une position pécuniaire, ne pas être endetté avec personne et qu'il possède des habillements pour être dans une mise décente le jour des fêtes et des assemblées. Il faudra qu'il sache lire et écrire et qu'il connaisse les premières notions de géométrie, dessin ou coupe de pierre et en avoir au moins six mois d'étude. Les réceptions ne pourront avoir lieu que pour les principales fêtes de l'année, l'Ascension et Toussaint, et au sein des Sociétés mères ou succursales régulièrement établies. Pour procéder à une réception de Comp. il faudra être au moins cinq compagnons et que les candidats aient été reconnus admissibles au préalable. [...] Les réceptions auront lieu la veille des fêtes prescrites après les formalités d'adhésion remplies, dans un local propre à s'entourer du plus profond mystère sans être vu ni entendu par des personnes étrangères. [...] Le jour de leur réception, les compagnons feront le serment devant Dieu, devant les Comp. et sur la Constitution de conserver inviolablement



Plaque funéraire émaillée (XIX<sup>e</sup> s.)  
 au nom de Pierre Seguin, « Jeune  
 Homme du Devoir Étranger »  
 (JHDDE), qui était encore visible  
 en 1981 au cimetière de Bardines,  
 carré 1, à Angoulême (Charente).  
 Dim. : 20,5 cm x 31,3 cm.  
 Photo Jacques Chauveaud.



les mystères qui leur seront confiés et d'avoir une obéissance absolue aux statuts et règlements généraux de la Société, et d'être éternellement fidèles aux dogmes compagnonniques. Le prix de l'initiation de chaque Comp. reste invariablement fixé, dans toutes les villes du tour de France, à la somme de quarante fr. qui devra être payée d'avance sous forme de garantie. Sur ce prix, la Société fera cadeau aux nouveaux initiés de leurs couleurs. La consécration du titre de Compagnon se fera par le président au nom du grand fondateur Salomon. »

Les cachets des différentes chambres s'harmonisent alors et représentent désormais le roi Salomon couronné tenant en main gauche un compas et une équerre entrecroisés, tandis que sa main droite est posée sur un modèle réduit de temple dont le fronton est orné d'une étoile à cinq branches. Autour du roi on lit « Hommage à Salomon ». Sur le temple figurent le mot « Constitution » puis les lettres C.E. (Compagnons Étrangers) et enfin, en dessous, le nom de la ville-siège. C'est exactement la même figure qui a été sculptée et qui est conservée au musée du vieux Lyon. Auparavant, les Étrangers disposaient de cachets variables. Celui de Paris, par exemple, était inscrit dans un ovale où se lisaient, sur le pourtour, les lettres T.C.E.D.D.T.D.P. (Tous Compagnons Étrangers Du Devoir Tailleurs De Pierre) et PARIS. Le centre était occupé par une sorte d'écu comportant le monogramme CE (Compagnons Étrangers) surmonté d'un compas et d'une équerre entrecroisés. Au centre et au bas des deux outils était placée en triangle une étoile à cinq branches.<sup>16</sup>

En 1864, lorsque les Étrangers de Lyon adhèrent à la société de tous les Devoirs Réunis Amis de l'Industrie, présidée par Lucien Blanc, certains reçoivent une couleur d'honneur, en sus de leurs couleurs traditionnelles. Ce nouveau modèle est brodé sur fond rouge, avec un compas entrecroisé avec une équerre et une ruche entourée de rameaux de chêne et de laurier. Le nom du titulaire y est brodé<sup>17</sup>.

De ces années 1860 nous sont parvenus des monuments funéraires à l'emblématique intéressante, tel, à Saint-Vallier (Drôme), celui dont

16. Ce cachet, apposé sur une lettre des Étrangers de Paris à ceux de Tournus, datée du 7 septembre 1825, a été décrit de façon erronée par G. et H. Bourgin dans *Le Régime de l'industrie en France de 1814 à 1830*, tome III, p. 95. Ces auteurs ont interprétés les deux outils comme « deux compas disposés inversement » et les trois étoiles comme « trois points ».

17. Je conserve l'une de ces couleurs, au nom de « La Liberté de St-Amand Compagnon Étranger ». Elle appartenait au compagnon tailleur de pierre Langumier, de la ville de Lyon.



la stèle comporte un compas et une équerre entrecroisés et les lettres C D D E<sup>18</sup>, surmontés d'une étoile et entourés d'un rameau de chêne et de laurier. Au dessous, entre deux flambeaux renversés, sont placées deux cannes en sautoir ornées d'une cordelière déliée. C'est la tombe de « La Liberté de St Vallier / Compagnon Étranger / Tailleur de pierre / Joseph ROBERT ». L'alpha et l'oméga gravés expriment la naissance et la mort de l'homme. On y lit enfin ses dates de naissance et de décès (27 décembre 1799-2 janvier 1875) et l'invite traditionnelle « Priez pour lui ».

Une autre sépulture de la région lyonnaise<sup>19</sup>, comporte un compas et une équerre entrecroisés et une bonne foi, suivis du texte : « Ci-gît Jacques THIBAUT natif de St Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), conseiller honoraire des Sociétés de Bienfaisance, décédé à Lyon le 10 mai 1866 à l'âge de 62 ans, regretté de sa famille et de ses nombreux amis. Regret perpétuel des Compagnons Étrangers de la ville de Lyon pour les plusieurs années de présidence. Priez pour lui. » Il est à remarquer que cette stèle a été protégée par les compagnons de l'Union Compagnonnique, qui y ont fait poser une plaque translucide avec cette mention : « Cette sépulture est entretenue par les Compagnons du tour de France des Devoirs Unis, héritiers des Compagnons Étrangers. »

En 1867, les compagnons Étrangers de Lyon reconnaissent les compagnons tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté, fondés une trentaine d'années plus tôt. Leur décision est ainsi libellée : « Les sous-signés, Compagnons tailleurs de pierre Étrangers, reconnaissent pour Compagnons les Tonneliers-foudriers et promettent en outre de leur porter aide et assistance si toutefois besoin se faisait sentir, à moins qu'ils abandonnent leur droit chemin à suivre qui est celui de soulager ses confrères suivant ses facultés et conserver avec honneur et fidélité leur dignité de C. »

À Lyon, jour de l'Ascension 30 mai 1867.

Dumond dit la Prudence de Privas C. : d. D. : E. :<sup>20</sup>

Bonnet dit la Tendresse de Mâcon C. : d. D. : E. :

Jarnieux dit Sans Regret de Couzon C. : d. D. : E. :

Pelletier dit la Tendresse de Mâcon C. : d. D. : E. :

Navoizet (ou Navoigat, ou Navégat ?) dit la Fleur [de] Lyon C. : d. D. : E. : »

En 1875, à la mort de Perdiguier, les Étrangers de Paris souscrivent à l'érection de son monument funéraire. Un engagement, avec le montant des sommes collectées, est signé de Margand, *La Liberté de Couzon*, Villette, *La Liberté de Boiscommun*, Jouvray, *La Sagesse de Ponderoy*, François Pemaudeau, *La Pensée*, Matingaut, *La Liberté de Greoux*.<sup>21</sup>

En 1879, au congrès de la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs réunis, les Étrangers acceptent une reconnaissance générale avec les autres corps adhérant au mouvement.

En 1889, année où est fondée l'Union Compagnonnique, se pose le problème de la réintégration des Violets. Il s'agissait d'une dissidence des Étrangers survenue dans les années 1830<sup>22</sup>. Le rapport du délégué de la corporation des C. E. présent au congrès de 1889 renferme ce passage : « Une question très intéressante a été également traitée. Je veux parler des Violets, ces jeunes frères dissidents. Les C. E., partisans de la plus



L'un des blasons des compagnons Étrangers, sur un règlement exposé au musée du Compagnonnage de Tours (Nevers, 18 juillet 1861, par Chambrouty dit La Fidélité de Moinsat).

18. Photographie dans *Compagnon du Devoir*, journal de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir, du 31 mars 1996.

19. Au cimetière de Saint-Fortunat (Rhône).

20. Compagnon du Devoir Étranger.

21. Couzon : commune de l'Allier, à moins qu'il ne s'agisse de Couzon-au-Mont-d'Or, commune du Rhône; Boiscommun (Loiret); Ponderoy : probablement Pont-de-Roide (Doubs); Gréoux (Alpes de Haute-Provence). L'est de la France était le principal bassin de recrutement des Étrangers.

22. Cf. L. Bastard : « Sociétés dissidentes et pseudo-compagnonnages », p. 55-56 (les Violets), in : *Fragments d'histoire du Compagnonnage*, n° 10.



La coterie Dumont, *La Prudence de Privas*, qui fit adhérer la chambre de Lyon à l'Union Compagnonnique dès 1889.

large fraternité et après s'être consultés, ont déclaré qu'ils étaient prêts à les admettre parmi eux, afin qu'ils puissent profiter des bienfaits de la Mutualité et de la Caisse de retraite compagnonnique. Nos coteries Escolle et Thomassin se sont chargés des négociations et espèrent les voir aboutir... ». Par ailleurs, les minutes du congrès de 1889 nous apprennent que « les compagnons Bonneau, Bergeron et Escolle parlent des Violettes qui sont les aspirants des tailleurs de pierre Étrangers et non leurs aînés comme quelques uns le prétendent, mais ni approuvés ni reconnus par personne; le président dit que les Violettes peuvent entrer à l'Union comme tailleurs de pierre mais ils ne pourront être admis que sur la présentation des Compagnons tailleurs de pierre Étrangers qui les auront acceptés dans leur sein. » Il semble que leurs démarches restèrent vaines.

Les Étrangers n'intégrèrent pas tous l'Union Compagnonnique à sa fondation. À Lyon, ils lui étaient acquis sans difficulté. Leur chef de file était le compagnon Dumont, *La Prudence de Privas*<sup>23</sup>. Il adhère dès 1889 puis sa chambre invite ceux de Paris à faire de même : « Mes chers coteries et après mûres réflexions, notre délégué vient vous prier de vouloir bien adhérer à l'Union Compagnonnique, convaincu que là seulement est le salut du Compagnonnage et le bonheur pour tous les travailleurs, car chaque société existante pourra s'adjoindre les corps d'états similaires qui ne font pas encore partie du Compagnonnage. Ainsi, nous pourrons recevoir les sculpteurs-marbriers, les maçons, les carriers et les mineurs... ». C'était là l'ambitieux programme de l'Union, qui apparaissait à beaucoup indispensable à la survie du Compagnonnage, et surtout des sociétés qui s'étaient affaiblies depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les Étrangers étaient concernés par ce déclin, qui frappait également leurs rivaux, les tailleurs de pierre Passants.

En 1892, la chambre d'Angoulême répond favorablement à la demande des lyonnais mais sa lettre du 29 novembre laisse transparaître des difficultés économiques locales : « Cher Cotterie, Si nous avons tardé à vous écrire c'est que nous étions tous en campagne : comme l'ouvrage va si mal, nous sommes obligés d'aller dans les campagnes. Coteries, nous avons eu une assemblée générale le 27 courant à ce sujet et nous sommes tous d'accord pour l'Union Comp. [...] et j'espère que les coteries nous imiteront et qu'ils feront comme nous. » La lettre est signée de Bouctaud, *La Franchise d'Angoulême*, Alliot, *La Violette d'Angoulême*, Vinsonneau, *La Pensée de Champniers*<sup>24</sup>, Texier, *Va de bon cœur d'Angoulême*, Boubelin, *La Sagesse d'Angoulême* et Arsicault, *La Sagesse de Cognac*.

Cependant, les Étrangers de la chambre de Paris, la plus importante après Lyon, se montrent franchement hostiles à intégrer l'Union et désavouent l'un de ses membres les plus célèbres, la coterie Escolle, *Joli Cœur de Salernes*, vieil ami de Perdiguier et poète renommé. Le 18 juin 1895, ils font imprimer leur réponse à Bergeron, le délégué lyonnais chargé de convaincre les chambres locales des bienfaits d'une entrée à l'Union Compagnonnique :

« Coterie BERGERON,

Chargé par la réunion des anciens C.E. qui a eu lieu à Puteaux le 9 juin, de vous faire part du blâme (pour votre conduite à vouloir quand même nous mener à l'Union) qui a été voté ; j'ai tardé, pour

23. Ce compagnon décèdera en 1903.  
24. Commune de Charente.





vous faire part du résultat de l'Assemblée générale du 12 courant, où 14 voix se sont prononcées contre notre entrée à l'Union et cinq pour. J'ose espérer, mon cher coterie BERGERON, que vous nous ferez l'amabilité de nous laisser mourir en paix, ainsi que votre ami ESCOLLE, et vous prie d'agréer mes frat. salutations.

Signé : MARÉCHAL. »

« *Nous laisser mourir en paix...* » : les Étrangers de Paris avaient bien conscience, en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, que leur société était moribonde, mais ils ne croyaient pas que l'Union pût les relever. Leur attitude est surprenante, dans la mesure où les compagnons parisiens passaient pour être plutôt progressistes et ouverts davantage aux réformes que leurs collègues des provinces.

Malgré cette réponse négative, le mouvement vers l'Union était irréversible. Ce sont les Étrangers de Lyon, réunis à Dijon sur leur initiative chez l'un de leurs anciens, qui les premiers, y adhérèrent, le 19 février 1895. Leurs motivations s'expriment dans la lettre qui suit, signée de vingt compagnons :

« A.T.L.C.E.D.D.T.D.P.<sup>25</sup>

Nous, soussignés C.E. Tailleurs de pierre, désireux de rendre à notre chère Société la vie et la splendeur qu'elle avait autrefois, dans le but de faire profiter les honnêtes ouvriers tailleurs de pierre des bienfaits du Compagnonnage et de leur permettre de trouver en voyage, sur le Tour de France et à l'Étranger, des Amis et des Frères, sommes d'avis d'adhérer à l'Union Compagnonnique du Tour de France, et prions tous nos Frères de vouloir bien se joindre à nous et constater que notre isolement amènerait sous peu et fatalement la disparition complète de notre antique et chère Société. Malheur irréparable dont aucun de nous ne voudrait être responsable. Notre adhésion est faite à la condition que l'Union Compagnonnique respectera et que nous conserverons à notre organisation, nos mystères et nos couleurs. En foi de quoi nous avons signé la présente :

BEAUFILS, *La Liberté de Bourges*, P.C.E., place d'Armes, 14, à Toulon (Var).  
C. BERGERON, *La Sincérité de Lyon*, entrepreneur, à Bellegarde (Ain).  
F. BERGERON, *La Plaisance de Lyon*, entrepreneur, à Longeray, par Collonge (Ain).

H. BERGERON, *La Sincérité de Grasse*, entrepreneur, à Bellegarde (Ain).  
P. BILLIEZ, *La Pensée de Montalieu*<sup>26</sup>, entrepreneur à Oyonnax (Ain).  
Auguste BURTIN, *La Victoire de Talinges*, entrepreneur à Talinges (Haute-Savoie).

COTÉTIDOT, *La Fidélité de Dijon*, retraité, à Dijon.

DEMOUX, *Sans Chagrin de Moulins*, appareilleur, route de Bourg-neuf, à Chalons-s/-Saône.

DERRIAZ, *Franc-cœur de Villebois*<sup>27</sup>, marchand de pierres, à Vassieu-Amblagnieu (Isère).

DOUBLIEZ, *La Prudence de Roanne*, directeur de la Société « La Fourmi » à Amblagnieu (Isère)

J. DULOT, *La Constance de l'Arbresle*<sup>28</sup>, à Longeray, par Collonge (Ain).  
FREPPAZ Josué, *La Palme d'Aoste* (Italie), 7, Glacis de Rive, à Genève.



Frédéric Escolle dit *Joli-Cœur de Salernes* (1815-1902), compagnon tailleur de pierre Étranger, poète et chansonnier, ami de Perdiguier. Il est revêtu de la couleur fleurie des Étrangers portée en étole et de la couleur de la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs réunis, portée en écharpe.

Photo illustrant la biographie d'Escolle, dans le n° 5<sup>bis</sup> des *Muses du tour de France* (vers 1927).

25. À tous les Compagnons Étrangers du Devoir tailleurs de pierre.

26. Montalieu-Vercieu, commune de l'Isère.

27. Commune de l'Ain, réputée pour ses carrières.

28. Commune du Rhône.



B. GENIN, *Franc-cœur de Montalieu*, entrepreneur, à Toulon (Var).  
 S. HENCHOZ, *La Pensée d'Yverdon*<sup>29</sup>, 1 rue Courte, à Grasse (Alpes-Maritimes).  
 LAPÉROTTE, *La Prudence de Thiéry*<sup>30</sup>, propriétaire, rue Guillaume-Tell, 38, à Dijon.  
 E. LAURENT, *La Pensée de Luche*<sup>31</sup>, à Longeray, par Collonge (Ain).  
 LAVAUD Gabriel, *L'Espérance de Faux-la-Montagne*<sup>32</sup>, entrepreneur, à Oyonnax (Ain).  
 A. PEYRE, *L'Espérance de Marseille*, à Bellegarde (Ain).  
 TAMPIER, *La Franchise de Nantua*, propriétaire, à Pont d'Ain (Ain).  
 VANARET, *La Fidélité de Villebois*, marchand de pierre, à Villebois (Ain). »

Ils sont suivis par ceux de Toulon qui, malgré une orthographe maladroite, expriment clairement leurs intentions : « Notre idée pour que nous puissions rentrer à l'union compagnonnique : la majorité des C. E. a été que oui, mais dans nos conditions que rien n'ait changé et les femmes n'aient pas été admises dans les compagnons que au banquet des grandes fêtes fraternelles<sup>33</sup>. Je termine en vous donnant une bonne poignée de main à tous les C.E. de Paris et une accolade fraternelle sans oublier jolicoeur de salernes et sa bonne compagne. »

Finalement, la plupart des compagnons Étrangers de Paris acceptèrent d'intégrer l'Union le 10 février 1897 (UC, n° 182, 21-03-1897). Le journal *L'Union Compagnonnique* du 1<sup>er</sup> août rapporte qu'ils ont célébré une fête en cet honneur, avec « un magnifique banquet, chez la Mère, Mme Taboureau<sup>34</sup>, place du Marché-Saint-Honoré, 34, auquel ont pris part de nombreux invités appartenant aux corporations des trois rites, qui avaient tenu à présenter leurs félicitations à ces FF. : » On y apprend que la fête était présidée par le compagnon Surrugues, président des Étrangers, la Mère, le trésorier Pellé et le doyen Escolle. Étaient présents les menuisiers, serruriers et tonneliers du Devoir de Liberté, le compagnon Rey, président de l'Union, ainsi que les compagnons forgerons du Devoir, qui faisaient aussi Mère chez Mme Taboureau.

Cette intégration fut suivie de diverses adaptations rituelles et de l'admission de métiers similaires, comme je l'ai rapporté lors d'une autre conférence<sup>35</sup>. Les Étrangers conservèrent une certaine autonomie, avec une caisse à part, au sein de l'Union, mais elle n'avait plus grande raison d'être après le congrès de 1899 qui décida la fusion des rites. C'est pourquoi le 28 décembre 1902, Pellé, le trésorier des Étrangers de Paris, remit à l'Union ses livres de comptes et le montant de la caisse de sa société.

Les Étrangers étaient-ils définitivement disparus au début du XX<sup>e</sup> siècle ? Pas tout à fait, car leur héritage spirituel et rituel continuait à être transmis aux nouveaux compagnons tailleurs de pierre des Devoirs Unis qui étaient désormais reçus à l'Union. Ils allaient aussi connaître une éphémère résurgence en 1923, par l'intermédiaire du dernier d'entre eux, le compagnon Henri Alfred Potard. Celui-ci, né à Bourgueil le 29 avril 1852, avait été reçu à Bordeaux le 1<sup>er</sup> novembre 1872 sous le nom de *Joli Cœur de Bourgueil*. Il était entré à l'Union le 1<sup>er</sup> mars 1901, comme membre honoraire. Puis il avait rejoint Paris.

Sollicité par des charpentiers du Devoir de Liberté, des Gavots, des compagnons du Devoir membres de la Fédération intercompagnonnique

29. Commune du canton de Vaud, en Suisse.

30. Commune des Alpes-Maritimes.

31. Plutôt « Luché » : plusieurs communes de ce nom (Sarthe, Deux-Sèvres, Charente-Maritime).

32. Commune de la Creuse.

33. Craignaient-ils, compte tenu des idées progressistes et ouvertes à tous les travailleurs, que l'Union intègre aussi les femmes ? Cent-vingt ans plus tard, la question divise encore les Devoirs...

34. Sa couleur brodée est exposée au musée de Tours.

35. « Des métiers traditionnels du Compagnonnage aux cent métiers de l'Union Compagnonnique » in : *Fragments d'histoire du Compagnonnage* n° 8, p. 126. Déjà, deux ans plus tôt, plusieurs métiers de la construction et de la pierre avaient intégré l'Union à la suite du parrainage des plâtriers.



de la Seine, il accepta de transmettre son rite à deux compagnons, le 11 novembre 1923 : les nommés Dintra (*La Vertu de Valence*) et Albert Bernet (*Albert de Séméac dit la Liberté*). À leur tour, en 1926, ils en initièrent trois autres (Alfred Dupuis, *La Rose de Montrichard*, André Vincent, *L'Indépendance du Raincy* et Charles Blondel, *La Franchise de Paris*.) Cette tentative de renaissance n'eut pas les suites escomptées et Vincent, mort en 1975, fut le dernier néo-Étranger.

Pierre Louis, *Limousin Cœur Fidèle*, dans son enthousiasme à vouloir relever les Gavots, reçut également, en 1929, quatre compagnons tailleurs de pierre selon tout ou partie du rite des Étrangers (François Paeme, *La Tranquillité de Bruxelles*, Edgar Dupouy, *La Victoire de Préchac*, Paul Burtez, *Joli-Cœur de Pont-de-Braye*, André Maurat, *La Rose de Montréal*). Mais cette initiative tourna court.<sup>36</sup>

L'ultime résurgence se produisit en 1952, lorsque les charpentiers des Devoirs reçurent les compagnons maçons-tailleurs des Devoirs. Ils entendirent se placer dans le sillage historique, rituel et légendaire des Étrangers. Raoul Vergez, dans plusieurs numéros de *La Voix des Compagnons*, entend bien les considérer comme les légitimes héritiers des « Étrangers ». Ils reprirent donc certains des usages de leurs illustres prédécesseurs, comme le port d'une couleur en étole, par le rouleur. Ceux de Lyon firent même confectionner une bannière ornée du blason des maçons-tailleurs de pierre entouré des mots « Honnêtes compagnons Étrangers maçons-tailleurs de pierre des Devoirs ». Ainsi se perpétue le souvenir d'un compagnonnage éteint mais dont le prestige fut très grand jusqu'aux dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 2. – Les compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté ou Gavots<sup>37</sup>

Ils sont attestés dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La plus ancienne mention du mot « Gaveau »<sup>38</sup> connue à ce jour figure dans une délibération de la chambre du conseil de la Ville de Dijon<sup>39</sup>. On y lit que « la Chambre [...] reçoit journallement des plaintes contre lesd. Compagnons, tant par les exactions qu'ils font sous prétexte de leur dite Confrairie que pour embaucher les Compagnons arrivant en cette ville dans leur société ou compagnie, qu'ils appellent parmi eux le Devoir, différents et divisés d'une autre compagnie laquelle ils appellent les Gaveaux, laquelle division fait naître journallement non seulement des procès criminels qui sont à la charge de la ville, par les querelles qu'ils ont les uns contre les autres et les mauvais traitements qu'ils font journallement aux Mes Menuz<sup>40</sup>; mais aussi donne lieu à un tel monopole, que lesd. Compagnons par leur intelligence sont assez hardis et séditieux pour entreprendre de deffendre à tous compagnons estrangers ou autres qui ne sont pas de leur cabale, d'entrer ny demeurer dans une ville pour y travailler sous des peines et mauvais traitements qu'ils mettent en usage... ».

On a également des preuves de leur présence dans de nombreuses villes de France au XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce aux rapports de police ou aux condamnations provoquées par leurs rixes avec les Devoirants : à Marseille (1726, 1728, 1729, 1740, etc.<sup>41</sup>), Avignon (1742<sup>42</sup>), Montauban, Nîmes, Toulouse, Bordeaux (1743, 1749, 1754, 1770, etc...<sup>43</sup>), Nantes,

36. Sur ces « néo-Étrangers » cf. L. Bastard : « Albert Bernet, un singulier compagnon tailleur de pierre », in : *Fragments d'histoire du Compagnonnage*, n° 3, p. 45-116.

37. Cf. L. Bastard : « Sociétés dissidentes et pseudo-compagnonnages », in : *Fragments* n° 10, p. 13-18.

38. Le mot s'écrit tantôt « Gaveau », « Gavau » ou « Gavot ». Cette dernière orthographe est aujourd'hui la plus courante.

39. Archives municipales de Dijon, G 10 et B. 316 ; document reproduit dans H. Hauser : *Les Compagnonnages d'arts et métiers à Dijon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* (1907), p. 144.

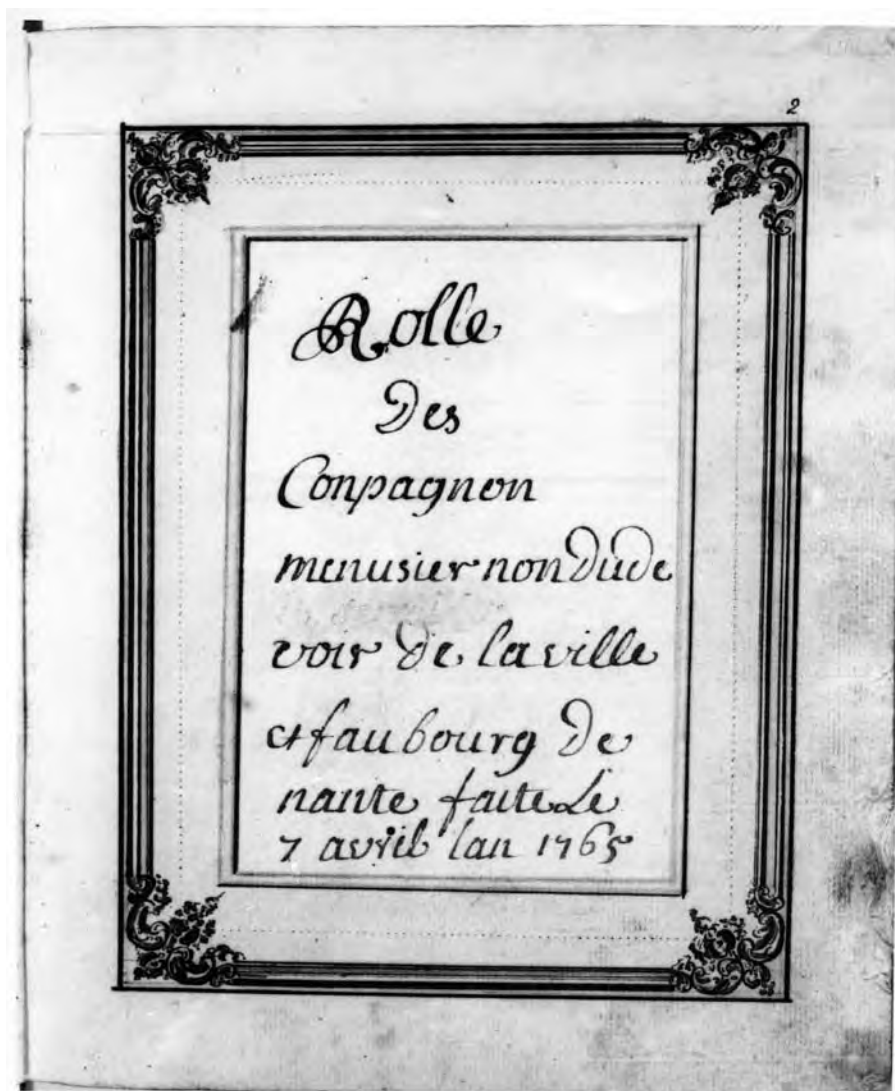
40. Lire : Maîtres menuisiers.

41. Cf. E. Isnard : « Documents inédits sur l'histoire du Compagnonnage à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », in : *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France* (1916).

42. J. Girard : « Documents sur les compagnons d'arts et métiers à Avignon (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », in : *Annales d'Avignon* (1912).

43. J. Cavignac : « Le Compagnonnage dans les luttes ouvrières au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Bordeaux », in : *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. CXXVI (1968) et B. Gallinato : *Les Corporations à Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime*, P.U. de Bordeaux (1992).

Deux pages du *Rolle des compagnon menuisier non du devoir de la ville et faubourg de nante* (1765). Dépôt des CMDDDL de Nantes au Musée du Compagnonnage de Tours.



44. J. Maillard : « Un conflit du travail à Angers en 1768 », in : *Annales de Bretagne*. 1981, vol. 88, n° 1, p. 109-112.
45. Nombreuses attestations relevées dans les archives du XVIII<sup>e</sup> siècle par Gabriel Jeanton in : *Compagnons du Devoir et compagnons de Liberté au XVIII<sup>e</sup> s. à Mâcon* (1928).
46. Arch. Mun. de Mâcon, HH, II.
47. La première édition de ce petit ouvrage doit se situer au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a été réédité en 1869 et le reprint de cette réédition est disponible aux Éditions Plein Chant, à Bassac (Charente).
48. Sur cette question, cf. L. Bastard : « Sociétés dissidentes et pseudo-compagnonnages », p. 15-18 (« le problème des Gavots »), in : *Fragments*, n° 10.
49. Autre attestation dans les archives de Bordeaux (Arch. dép. Gironde, 12 B 339) en 1770 où une rixe met en scène « environ 180 compaignons non du devoir tant serruriers, menuisiers que tailleurs de pierre... »
50. Justin Godard, dans *Travailleurs et métiers lyonnais* (1909), p. 56-57, reproduit la lettre des Gavots de Lyon à ceux de Mâcon, datée du 22 février 1756, signée des responsables de la société et de « tous les autres compaignons de Liberté ». Le document est issu des Arch. mun. de Mâcon et coté HH, II.

Angers (1768<sup>44</sup>), Tours, Le Mans, Orléans, Chartres, Troyes (1773), Moulins, Mâcon<sup>45</sup>, Chalon-sur-Saône, Lyon (1756<sup>46</sup>), etc.

Constamment en conflit avec les menuisiers du Devoir, ils pouvaient, de temps à autre, s'allier avec eux ou conclure une trêve lorsqu'il s'agissait d'augmenter le montant de leurs salaires.

Ils sont cités dans *La Petite varlope en vers burlesques* (1755<sup>47</sup>), qui renferme un « Noël nouveau composé par les Compagnons menuisiers de la ville de Dijon ». Dans cette chanson, ils sont traités de « fanatiques » et invités à « se convertir » et « se rendre catholiques » pour pouvoir rendre hommage à l'enfant Jésus. C'est la plus ancienne mention d'une possible origine protestante des Gavots<sup>48</sup>.

Initialement, ils sont dénommés « Gavots » et le mot semble avoir d'abord été péjoratif et attribué par leurs ennemis, les compagnons menuisiers du Devoir. Puis ils se dénomment « compagnons menuisiers non du Devoir » (rôle de Nantes, 1765)<sup>49</sup>. Mais dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils revendiquent la « liberté » : peut-être de pensée, mais plus vraisemblablement la liberté de s'embaucher sans subir les exactions des Devoirants. Dès 1756, ceux de Lyon et de Mâcon se dénomment « compagnons de Liberté »<sup>50</sup>. En 1762, à Dijon, un compagnon menuisier dit Champagne est interrogé ; on lui demande « s'il est gavot





ou du Devoir » et il répond : « Il est gavot, *c'est-à-dire du party libre*. ». Et l'interrogatoire précise : « Si, pour soutenir cette liberté, il n'est pas convenu entre tous les gaveaux d'attaquer ceux du Devoir partout où ils les rencontrent ? — Au contraire, les gaveaux ne sont jamais que sur la deffensive. »<sup>51</sup>

Leur titre semble avoir lentement évolué, passant de « compagnons non du Devoir » à « compagnons de Liberté » puis à « compagnons du Devoir de Liberté », réintégrant le mot « Devoir » avec un sens positif, selon un processus constaté dans d'autres sociétés<sup>52</sup>. La plus ancienne attestation du terme proviendrait d'une pierre tombale datée de 1781, celle de « Bordellé le Cœur Sincère Encien Capitaine des Compaignons menuisiers du devoir de Liberté »<sup>53</sup>. En tout cas, après la Révolution, les Gavots se dénomment clairement « compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté » lorsqu'ils rédigent leur nouveau « Contrat social », dès 1802.

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, comme sous l'Ancien Régime, les relations entre les Gavots et les Devoirants restèrent empreintes d'hostilité. La concurrence pour l'embauche, attisée par les mythes de fondation des Devoirs (construction du temple de Salomon, scission des tours d'Orléans), fut marquée par des rixes continuelles qui furent, de temps

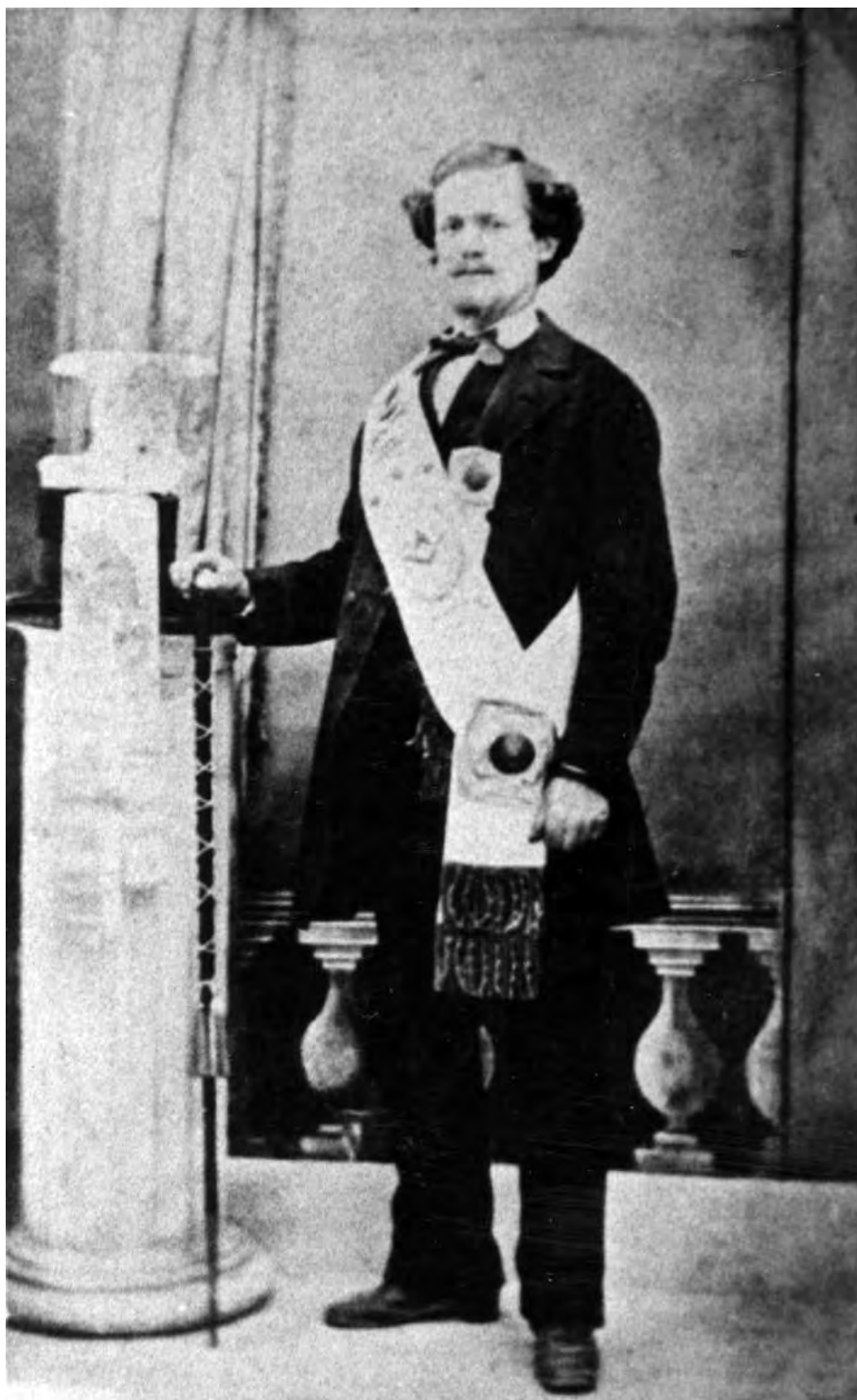
51. H. Hauser, p. 162.

52. Ainsi, les compagnons tailleurs de pierre semblent ne s'être initialement désignés que sous le titre de « compagnons Étrangers » avant de se dire « compagnons Étrangers du Devoir ». Il en sera de même au XIX<sup>e</sup> siècle avec les charpentiers « Renards de Liberté » et les sociétaires boulangers ou « rendurcis », qui finirent, par se dire « compagnons du Devoir de Liberté ».

53. Voir reproduction dans *Fragments* n° 7, p. 120.



Compagnon menuisier du Devoir de Liberté, revêtu de son écharpe de Premier Compagnon (P.C.P.). Il s'agirait du compagnon Lemoine, dit *Nantais*, qui dirigea la construction des portes monumentales de la Maison carrée, à Nîmes, en 1824, à laquelle œuvrèrent *Médoc la Rose d'Amour* et *Vivarais le Chapiteau* (Perdiguier, *Mémoires*, « Beautés de Nîmes »).



à autre, interrompues par des assemblées générales (Blois, 1805) et des concours pour « jouer les villes », comme à Montpellier, chez les menuisiers, en 1803-1804, et à Marseille, chez les serruriers, en 1807-1809<sup>54</sup>.

Mais l'évolution des esprits était en marche au « siècle du Progrès ». À la Toussaint de l'année 1824, à Montpellier, est reçu un compagnon dont la parole, les écrits et l'action allaient avoir un grand retentissement au sein des Gavots et dans le Compagnonnage en général. Il s'agit d'Agricol Perdiguier, dit *Avignonnais la Vertu* (1805-1875)<sup>55</sup>. Lorsqu'il est reçu, étaient encore en activité seize chambres de compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté : Paris, Auxerre, Chalon, Lyon,

54. Cf. L. Bastard : « Concours et défis ; la serrure de Marseille », in : *Fragments* n° 9, p. 7-73.

55. Cf. J. Briquet : « Agricol Perdiguier dit Avignonnais la Vertu (1805-1875) », in : *Fragments* n° 1, p. 75-89.



Certificat d'honneur des Compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté de Montpellier, délivré en 1853 à Jean-François Dumas, *Vivaraïs la Fidélité*, reçu à Béziers en 1848, P.C.P. de cette ville en 1850. Coll. Francis Laget.





Écharpe du compagnon serrurier Joseph Blaizac dit *Vivarais la Sagesse*, Premier Compagnon de Nîmes de la Saint-Pierre à la Noël 1851. En haut : l'allégorie de la Justice.

Musée du Compagnonnage, Tours ; photo B. Barjou.

En-têtes de convocations des compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté de Saint-Étienne et de Lyon (vers 1890).

Musée du Compagnonnage, Tours.

Valence, Avignon, Marseille, Nîmes, Montpellier, Béziers, Toulouse, Bordeaux, Rochefort, Nantes, Tours, Blois et Chartres.

En 1839, il publie *Le Livre du Compagnonnage*, réédité en 1841 puis en 1857, ouvrage qui présente pour la première fois au grand public les us et coutumes, les légendes, l'organisation du Compagnonnage, un essai d'explication historique, des chansons, un enseignement professionnel et surtout une morale reposant sur la fraternité. Perdiguier a pressenti, comme quelques autres compagnons de son temps, que les Devoirs amorçaient leur déclin s'ils continuaient à se faire la guerre, alors que pour lui, le Compagnonnage demeure la forme la plus aboutie des sociétés ouvrières. Son livre, plus ou moins bien accueilli chez les Gavots durant une dizaine d'années, finira par les convaincre.

En 1843 débute chez les C.M.D.D.L. une scission qui les fragilisera durant près de trente ans. Il s'agit de la « scission du 3<sup>e</sup> Ordre », que Perdiguier a relaté dans l'un de ses livres (*Histoire d'une scission dans le Compagnonnage*, 1846). Elle divisa les chambres de la France entière : les unes étaient favorables au maintien d'un « troisième Ordre » composé de compagnons « initiés » en sus des affiliés, compagnons reçus et compagnons finis, tandis que les autres chambres avaient voté sa disparition, compte tenu de sa création récente (1802) et des graves tensions qu'il avait suscité entre les compagnons.

À cause de cette scission, mais aussi en raison de la désaffection des ouvriers envers le Compagnonnage tout entier, plusieurs chambres s'éteignirent entre 1850 et 1875. À cette dernière date, ne subsistaient plus alors que Nantes, Lyon, Saint-Étienne, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Paris, fondée en 1867 et Dijon, fondée en 1869.

En 1863, soucieux de resserrer leurs liens avec d'autres enfants de Salomon, les C.M.D.D.L. reconnaissent les compagnons tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté, fondés une trentaine d'années plus tôt :



« Nous tous, C.: Menuisiers et Serruriers du Devoir de Liberté des Compagnons des trois ordres d'Orient de la cité de Lyon, approuvons la demande qui nous a été faite par les C.: Tonneliers de notre cité, nous les autorisons par la bonne conduite qu'ils ont tenue depuis leur existence jusqu'à ce jour, le zèle ardent et la persévérance qu'ils ont de marcher dans la bonne voie des C.:, en conséquence nous les honorons de porter les insignes et le titre de C.:D.:D.:L.: et d'Enfants de Salomon.

Fait en chambre par devant nous C.:Menuisiers et Serruriers D.:D.:D.:L.: des T.:O.:D.: de la Cité de Lyon, ce huit janvier 1863.



Chalonnais Va de bon cœur, initié<sup>56</sup>, serrurier ; Lyonnais Belle cour (initié) ; Tourangeau la Fidélité (initié) ; Vivarais Sans regret (initié) ; Bordelais l'Estime des Vertus (initié) ; Lyonnais l'Ami du Trait (initié) ; Avignonnais le Cœur fidèle (initié) ; Vivarais la Sagesse (initié) ; Vivarais le Cœur prudent (initié) ; Lyonnais le Franc cœur (initié) ; Bordelais la Vertu (initié). »

En 1864, à Lyon, se constitue la Société de Bienfaisance dite des Anciens Compagnons Réunis (la 170<sup>e</sup> société de secours mutuels de Lyon). Y adhèrent des compagnons tailleurs de pierre Étrangers, des menuisiers et serruriers et des tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté. Ils y côtoient aussi des anciens compagnons du Devoir. Les uns et les autres, compagnons retirés de « l'activité », sont pénétrés de l'idée que seule une mutualité et une fraternité étendue à tous les compagnons est en mesure de leur apporter un mieux-être. Ils sont réceptifs aux idées tolérantes de Perdiguier.

Ce dernier, le 14 décembre 1873, adhère également à la Société des anciens compagnons réunis de Paris et y demeurera jusqu'à sa mort, en 1875. Cette société rejoindra à son tour la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs réunis, impulsée par Lucien Blanc en 1874. Dès lors, les liens se resserrent entre les compagnons de rites différents. Le 27 septembre 1879, les compagnons des rites de Salomon, Jacques et Soubise « acceptent d'un commun accord une reconnaissance générale conformément à l'article premier de la Constitution promulguée ce jour. »

En 1883, à Toulouse, sous l'impulsion du compagnon Proud'hom, *Toulousain l'Ami du Trait*, les Gavots adoptent un nouveau cachet où figurent le compas et l'équerre entrecroisés, une bonne foi, le nom de la ville de Toulouse et surtout ces initiales, employées pour la première fois : « C.M. ET S.D.D.U. », c'est-à-dire « Compagnons menuisiers et serruriers *des Devoirs Unis* ». Ceci signifie que les Gavots veulent désormais ne former qu'une seule société avec les menuisiers du Devoir. Ils lancent un vibrant appel à l'union :

« Les divisions intestines qui ont existé généralement sur le Tour de France et existent encore dans quelques corporations ont été trop préjudiciables aux ouvriers pour que les compagnons amis du Progrès ne fassent pas tous leurs efforts pour réunir tous les membres d'une même corporation en une seule société de compagnonnage où tous les membres unis dans une même pensée, celle de faire de l'élite des ouvriers du Tour de France, une société forte et nombreuse, où l'ouvrier

56. La chambre de Lyon était restée fidèle au 3<sup>e</sup> Ordre après la scission de 1843.





Le compagnon menuisier Courpied, *Bourguignon le Soutien de Salomon* (né à Blannay (Yonne) en 1871), Premier Compagnon de la Noël à la Sainte-Anne 1891. Il adhéra à l'Union Compagnonnique de Nevers.

Cachet de la chambre de Brive, groupant les compagnons menuisiers, serruriers et tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté.



laborieux trouvera dans l'enseignement qui lui sera donné les moyens de s'instruire et d'apprendre les choses utiles pour sa profession de manière à devenir un ouvrier accompli. Nous devons tous ici faire abnégation sincère de nos préjugés et de nos coutumes pour ne penser qu'à faire prospérer la nouvelle société ayant toujours présent à l'esprit que nous travaillons pour un noble but et dans l'intérêt du Compagnonnage, car c'est une grande œuvre que nous accomplissons en oubliant nos anciennes luttes pour nous serrer fraternellement la main, ne faire plus qu'un seul corps et moraliser les ouvriers en les organisant en une seule société où ils s'habitueront à se traiter en frères et à s'entraider mutuellement en toute occasion. »

En 1889 est fondée l'Union Compagnonnique. Les Gavots vont s'y montrer très favorables, car ils y voient le seul moyen de relever leur société. Le nombre de chambres n'avait cessé de décroître tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Le 25 décembre 1893, lorsque la chambre de Toulouse rédige une lettre de course au Tour de France, elle dresse un tableau alarmant de l'état de la société : « Il y a trente années seulement, vous vous le rappelez, chers Paris, notre société était florissante et brillait parmi toutes; toutes nos villes regorgeaient de joyeux et gais compagnons; la fraternité, la solidarité n'étaient pas un vain mot; notre société était enviée et chaque ouvrier enviait le sort de nos sociétaires; à ce moment nous avions 18 Mères sur le Tour de France. De l'année 1860 à 1865, nous voyons disparaître Blois, Chartres et Auxerre; de 1865 à 1870, Béziers, Tours, Alger éteignent leur foyer; de 1870 à 1880, Chalon, Nîmes, Avignon, disparaissent à leur tour; de 1880 à ce jour, nous assistons à l'agonie de Nantes, Dijon, Toulouse, Montpellier, St-Étienne, qui n'ont plus ou presque plus d'activité. Quant à Lyon, Paris, Bordeaux, Marseille, nous voyons le nombre de leurs sociétaires terriblement diminuer, ce qui nous fait craindre sinon une fin prochaine, du moins une précoce agonie. »

C'est pourquoi la corporation des menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté adhère à l'Union par majorité du tour de France. La chronologie des adhésions est la suivante : Nantes (17 décembre 1893); Dijon (20 décembre 1893); Lyon (24 décembre 1893); Bordeaux (11 janvier 1894); Saint-Etienne (29 mars 1894); Toulouse (13 mai 1894).

En revanche, Montpellier vote contre l'adhésion le 27 janvier 1894. Pour leur part, les compagnons de Marseille et de Paris (par votes des 4 et 12 février 1894), déclarent vouloir attendre le résultat du congrès de l'Union qui doit se tenir à Nantes au cours de l'année, avant de se prononcer.

Au total, 139 compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté rejoindront l'Union Compagnonnique. Le dernier de cette vague d'adhésions s'éteindra le 27 janvier 1950; il s'agissait du compagnon menuisier Edouard Courpied, *Bourguignon le Soutien de Salomon*, reçu à Lyon le 24 juillet 1890.



Au sein de l'Union, ils vont conserver une certaine autonomie, mais autoriser la Direction générale ainsi que toutes les sociétés locales à recevoir en leur nom des compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté, ainsi que des activités similaires, sous réserve des habituelles conditions d'honnêteté et de capacité professionnelle<sup>57</sup>. Il convenait aussi d'en aviser la chambre de Toulouse, qui apparaît comme la seule véritablement active et apte à instruire le nouveau reçu selon le rite de Salomon. Dans la pratique, cela s'avèrera difficile si le compagnon ne voyage pas.

En 1895, ils tenteront de se développer en fondant la chambre de Brive (Corrèze), où les menuisiers, serruriers et tonneliers-foudriers feront Mère ensemble. Elle périlitera avant la guerre de 1914-1918.

En 1905, ceux de Paris, réunis en assemblée extraordinaire le 14 octobre, délèguent leur Pays Émile Antier, *Ile de France l'Ami du Devoir de Liberté*, compagnon serrurier, pour les représenter auprès de leurs Pays de Tours, qui ont voté la reconnaissance des compagnons boulangers du Devoir de Liberté. Cet épisode sera abordé plus loin, à propos des boulangers.

L'histoire des Gavots se confond ensuite avec celle de l'Union Compagnonnique, jusqu'en 1925-1926, époque à laquelle Pierre Louis, *Limousin Cœur Fidèle [à Salomon]*, reçu compagnon menuisier des Devoirs Unis, entreprend, avec succès, la refondation des Gavots hors de l'Union<sup>58</sup>.

La Sainte-Anne des Gavots, à Limoges, 25 juillet 1965. Au premier rang, à gauche, Pierre Louis, *Limousin Cœur fidèle*.

57. Sur les nouveaux métiers intégrés à l'Union par l'intermédiaire des Gavots cf. J. Philippon : « Des métiers traditionnels du Compagnonnage aux cent métiers de l'Union Compagnonnique », in : *Fragments* n° 8, p. 125-126.

58. Cf. Marie Maguelone Moreau : « Pierre Louis et la renaissance des Gavots », in : *Fragments* n° 1, p. 110-124.



### 3. – Les charpentiers dits « Renards Joyeux Libres et Indépendants »<sup>59</sup>

Ce ne sont pas des compagnons et ils ne se réclament d'aucun Devoir ni d'aucun fondateur. Ce sont même des anti-compagnons, des réfractaires à toute société du même type, avec initiation et couleurs. Pourtant, ils ont leur place dans cette étude, car ils constituent une société de transition qui va donner naissance à un vrai compagnonnage du Devoir de Liberté (celui des Indiens) et parce qu'ils vont évoluer du rejet vers l'imitation du compagnonnage. Et surtout, ils revendiquent haut et fort la Liberté.



Les Renards joyeux, libres et indépendants de Tours, autour de leur hôtesse, devant leur siège. Remarquer leurs chefs-d'œuvre de charpente (celui de gauche renferme une statuette de saint Joseph) et le renard empaillé posé sur un tableau où l'on distingue un chien assis et un singe devant le blason des Renards.

Photo, vers 1900.

Diverses pièces d'archives de police les mentionnent sous l'Ancien Régime, associés aux Bons Drilles et autres groupements compagnonniques, lorsqu'il s'agit de réprimer leurs attroupements, leurs rixes ou leur comportement envers les maîtres. Mais c'est au XIX<sup>e</sup> siècle qu'ils paraissent s'organiser, avec un réseau d'auberges dans différentes villes du tour de France (Lyon, Paris, Dijon, Tours, Givors, Marseille, Bordeaux...).

Ils ne se disent pas compagnons mais « Renards Joyeux Libres et Indépendants » (R.J.L.I.). Leur emblème, c'est le renard, figuré courant, une pipe entre les dents. Il s'oppose au chien, le symbole de la Fidélité chère aux Soubises. Leurs auberges renferment souvent un ou deux renards empaillés, qu'ils sortent à l'entrée du bistrot, pour les placer devant le groupe à photographier.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils reprennent à leur compte les usages compagnonniques, tel celui des cartes de visite. Ils y font figurer, par

59. Cf. L. Bastard : « Sociétés dissidentes et pseudo-compagnonnages », in : *Fragments* n° 10, p. 32-35.



exemple, un renard debout, en tenue de charpentier, au-dessus d'une bisaiguë et entre une équerre, à gauche, et un compas, à droite. L'ensemble est entouré de leurs quatre lettres R.J.L.I., comme les Soubises font figurer leurs lettres U.V.G.T. Ils y ajoutent des vertus : « Concorde », « Amitié ». Le plus souvent, leurs cartes comportent un blason semblable à celui des compagnons charpentiers, composé d'un compas et d'une équerre, avec une bisaiguë placée à l'horizontale entre les deux, le tout entouré de palmes. Au bas de leurs cartes, est imprimée la formule classique : S.L.B.T.D.F. (Sur le beau tour de France).

L'un d'eux, nommé Desmolières, fit même représenter ce blason au fronton de son caveau, au cimetière de Béziers. Entre deux palmes et les lettres R. J. L. I. se trouvent la bisaiguë entre le compas et l'équerre, mais ces deux outils sont placés à l'envers, disposition fréquente pour signifier le renversement, la mort.

Sans qu'ils soient liés à une cérémonie de réception, les surnoms avaient cours chez eux. À l'instar des compagnons, ils se désignaient par des noms de provinces : Roger Cabassot dit *Albigeois*, Jean Mériaud dit *Girondin*, Edouard Dupouy dit *Landais*. D'autres encore parodiaient les surnoms compagnonniques : « Marcel Roy dit Poitevin l'Ami des Filles, charpentier, La raison des singes, le tombeau des mastroquets, le cœur des femmes » ou « Marius Faure-Gignoux, dit Marseillais, l'Ami des Filles, la ruine des singes, le tombeau des mastroquets, le cœur des femmes » ou encore « Jean Fauchet dit Navantavousave<sup>60</sup>, le vampire des singes, le pépin de la grappe et le froufrou du Cotillon. »

On perçoit, à travers ces surnoms, leur esprit frondeur, moqueur, anarchiste, un peu « apache ». Sur les photos du début du XX<sup>e</sup> siècle, ils apparaissent comme des bandes de joyeux lurons, la casquette de travers, souvent débraillés, au milieu de nombreuses bouteilles de vin ! Les panneaux qui sont placés au milieu d'eux comportent souvent l'intitulé « Joyeux trimards ».

Raoul Vergez, dans son roman *Les Enclumes de cristal* (1967) a dressé le portrait de l'un d'eux, travaillant à la construction de la charpente métallique de la Samaritaine en 1927 et membre de la « confrérie des Mains-Plates » : « À l'accès du chantier, trente gars à pied d'œuvre. Ça gueule là-dedans ! Tous les vocabulaires des faubourgs. Les poncifs d'argot. Un rouquin large comme un bahut breton, coiffé aux enfants d'Edouard, signale mon arrivée. — Hé là ! les Mains-Plates, v'la du renfort. Je regarde de près ce rouquin, ses lèvres flasques accouchent laborieusement des mots barbares et se referment en ventouse sur sa denture pourrie. Il est pénible, ce rouquin. Voilà qu'il me toise de la tête aux pieds et me passe sous le nom son crâne éperonné, puis il siffle longuement en désignant mes boucles d'oreilles. Sa ventouse s'étire, et puis, clac ! se referme en clapet comme une porte sur un mauvais lieu. [...] Il appelle les autres : — Monsieur se dit « Bois-Debout » et un vrai, même qu'il arbore des bijoux après ses portugaises. Et qu'ose se présenter sur un chantier comme le nôtre en disant : je connais pas les Mains-Plates. [...] — T'es pas gonflé qu'un peu, Castor, d'engrainer chez les « Mains-Plates » sans un liard pour raccorder... ici, y a de la gamelle, ça t'ira pas longtemps, mon curé. Tu fais ton Tour de France à la mémère hein ?



60. Ce qui doit signifier « Nantais » en argot « javanais ».



Détail d'une photographie de Renards lyonnais (1911), où l'on distingue une canne de type compagnonnique tenue par l'un d'eux.

— Et après? Ca te gêne? que j'y dis. — Écoute, castor, le Tour de France je l'ai fait avant toi, en tant que renard joyeux, libre et indépendant. Sautier le Nantais, qu'on me nomme... Je sursaute! Ce nom-là ! oui, Arsène m'a prévenu : « Souviens-toi gamin! Si tu rencontres Sautier, y a de la souffrance. Sauve-toi vite! » J'ai souvent entendu conter les exploits de certains néocarbonari, sorte de nihilistes qui livraient au compagnonnage une guerre sans merci sur les chantiers du siècle passé. Les « Mains-Plates », c'est la dernière des confréries. Des rudes ouvriers, fiers, entêtés, qui révèrent le vrai talent mais réfutent les hiérarchies des petits maîtres. Le courage au travail, chez eux, c'est le crible par où doit passer l'estime. [...] Sautier dans cette engeance, c'est la crème. Le caïd cruel... Il ne considère qu'une vertu : la force brutale. »

Tout en étant hostiles aux compagnons, ils en ont repris leurs usages. Outre le tour de France, les auberges et les hôtes analogues aux Mères, la construction de chefs-d'œuvre, les cours de trait, certains allèrent même jusqu'à se munir de grandes cannes à pommeau, embout et cordelière, comme l'atteste une photo prise à Lyon en 1911<sup>61</sup>.

Ils se sont peu à peu éteints. L'un d'eux, nommé Louis Terrail, vivait encore à Jallieu (Isère) en 1972. Il était fier de montrer un beau décor en fer forgé figurant le blason des renards.

#### 4. – Les compagnons charpentiers du Devoir de Liberté ou « Indiens »<sup>62</sup>

La tradition veut que des ouvriers charpentiers se soient constitués à Paris sous ce nom, le 16 floréal an XII, soit le 5 mai 1804. Un document, souvent reproduit, rédigé en cryptographie maçonnique et selon l'alphabet des Indiens (marques de charpente), s'intitule « Noms de tous les frères reçus dans la société des Compagnons charpentiers de Liberté dit les Enfants de Salomon ou les Fils de Veuve d'Hiram depuis 1804 ». Il est possible qu'il soit antidaté. Plusieurs auteurs ont écrit que ce jour-là était né le Devoir de Liberté, les charpentiers s'associant aux menuisiers et serruriers Gavots ainsi qu'aux tailleurs de pierre Étrangers, pour former un groupe uni dans le respect de valeurs communes issues de la Révolution. Il n'en est rien. Les Indiens sont toujours demeurés un peu en marge des autres corporations du Devoir de Liberté, qui ne les ont pas reconnus.

S'il est vraisemblable que des ouvriers charpentiers indépendants, refusant les contraintes des Soubises, se sont organisés au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, ils se dénommèrent d'abord des « renards ». Puis ils prirent le nom de « Renards de Liberté » et ce n'est qu'à partir des années 1820, toujours à Paris, que les archives judiciaires commencent à faire état de « compagnons charpentiers de la Liberté ». Les tensions deviennent vives entre les Soubises et ces compagnons qui entendent s'embaucher librement sur les chantiers de la capitale. Un bulletin de police du 4 avril 1825 mentionne la « fin des querelles qui durent depuis plusieurs jours entre les charpentiers compagnons du devoir et compagnons de la liberté » ; un autre, du 7 juillet, évoque les « rixes entres charpentiers de divers compagnonnages » ; le 12 juillet, la police « constate encore des provocations entre charpentiers, qui se dispersent à l'arrivée des agents et gendarmes »<sup>63</sup>.

61. Mais les cannes étaient-elles des attributs revendiqués ou des « prises de guerre » effectuées lors de rixes avec des compagnons ?

62 Cf. L. Bastard : « Sociétés dissidentes et pseudo-compagnonnages », in : *Fragments* n° 10, p. 30-31.



**BAL DONNÉ PAR M. M. LES COMPAGNONS  
CHARPENTIERS DU DEVOIR DE LIBERTÉ DE LA VILLE DE BORDEAUX**  
Siège de la Société : Rue d'Arès, 17.

*Vous êtes invités de la part de M. M. les Compagnons Charpentiers du devoir de liberté de la ville de Bordeaux à bien vouloir honorer de votre présence le BAL qui aura lieu le Mercredi 19 Mars 1890 en l'honneur de la S<sup>t</sup> JOSEPH AU PALAIS DE FLORE, Boulevard de Caudéran.*

*Nous avons l'honneur de vous saluer.*  
**Le Président  
Abadie**

Bon pour un Cavalier et ses Dames  
L'Ouverture du Bal aura lieu à 9 heures  
Une mise décente est de rigueur  
*M. M. les Compagnons se réservent le droit de vérifier les erreurs qui pourraient être faites dans la distribution des lettres*

P. LITH. PERRE, RUE DU MAS S<sup>t</sup> GEORGES, 26.

Invitation au bal de Saint-Joseph des charpentiers du Devoir de Liberté de Bordeaux (1890).



L'année 1825 correspond à celle qui figure d'ailleurs sur le registre ouvert à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui était destiné à récapituler les compagnons les plus illustres reçus depuis la fondation de la société<sup>64</sup>. Il s'ouvre avec le nom de Legendre, né le 10 février 1798 à Mantes (Seine-et-Oise), reçu le 19 mars 1825 à Paris sous le nom de *Beauceron la Sagesse*, lequel a pris pour parrain *Bourguignon la Sagesse* et pour marraine *Deblois l'Ami du Trait*. Ensuite apparaît le nom de Onot, né le 10 avril 1796 à Beaugency (Loiret), reçu le 29 juin 1825, sous le nom de *Beaugency l'Ami du Trait*, parrainé par *Versailles la Sagesse* et *Gâtinais le Sérieux*. Le troisième, Delaneau, né le 10 juillet 1810 à Hurepoix (Seine-et-Oise), a été reçu cinq ans plus tard, le 19 mars 1830 sous le nom de *Hurepoix l'Ami du Trait*; ses parrains étaient *Beauceron la Sagesse* et *Beaugency l'Ami du Trait* (les deux premiers reçus de l'année 1825). Puis suit le nom de Blancheton, né le 5 septembre 1812 à Versailles (Seine-et-Oise), reçu le 1<sup>er</sup> novembre 1831 sous le nom de *Versailles l'Ami du Trait*, qui prend pour parrain et marraine *Gâtinais le Sérieux* et *Versailles la Sagesse* (qui parrainaient Onot six ans plus tôt). Cinq ans plus tard, c'est le nommé François, né le 10 février 1816 à Blois (Loir-et-Cher), qui est reçu le 19 mars 1836 sous le nom de *Deblois l'Enfant du Génie* et dont les parrains sont *Versailles l'Ami du Trait* et *Hurepoix l'Ami du Trait* (reçus en 1830 et 1831).

Une période intermédiaire d'une bonne vingtaine d'années semble s'être écoulée entre le début d'organisation des renards parisiens jusqu'à leur constitution en compagnonnage, c'est-à-dire en une société structurée, avec des rites et des symboles, une réception, un Devoir. Pour se démarquer des Soubises, ils empruntèrent beaucoup d'éléments à la franc-maçonnerie, particulièrement à celle du rite égyptien de Misraïm.

En 1839, Perdiguier, dans le *Livre du Compagnonnage*, résume bien la genèse des charpentiers du Devoir de Liberté : « Adjonction aux Enfants de Salomon. Les charpentiers, se disant de nos jours *Compagnons de Liberté*, se disaient autrefois *Renards de Liberté*; ce qui prouverait qu'ils ont été dans des temps plus anciens aspirants des Compagnons Drilles, contre lesquels, se voyant traités en esclaves, ils se seront révoltés; ils auront quitté l'habitation commune pour vivre et faire mère à part. S'étant ainsi affranchis de leur servitude et vivant sans maîtres, ils auront ajouté à leur nom de *Renard* le mot *liberté*. Ils ne tardèrent pas à se donner un Devoir et à se faire Compagnons. Ils se dirent alors Compagnons de Liberté et Enfants de Salomon. Ils ont, sans doute, pour former leur Devoir, fait des emprunts à d'autres Sociétés, principalement à celle d'où ils sortaient : les *hurlements* qu'ils poussent le font présumer. Ils n'ont point de rapports avec les anciens Enfants de Salomon. Leurs hurlements, comme on peut le penser, porteront toujours obstacle à une franche union. »<sup>65</sup>

Leur essor au-delà de Paris commence après 1840. Ils créent des sièges à Auxerre, Grenoble (1866 et 1879), Tours (1865), Bordeaux, Toulouse, Lyon, Saint-Etienne, Cognac, Marseille, Nantes. Comme leurs rivaux, ils construisent de grands chefs-d'œuvre dans chaque ville, qu'ils exposent à l'entrée de leur Mère le jour de la Saint-Joseph, ou promènent en tête de leurs cortèges. Selon J. Voisin, « le premier que la Société a construit depuis sa rénovation est celui de Paris, en 1840, conduit par Legendre, dit *Beauceron la Sagesse*<sup>66</sup>. » Le deuxième fut celui d'Auxerre,

63. Documents cités dans Bourgin : *Le Régime de l'industrie en France*, t. III, p. 22, 44 et 45.

64. Postérieurement, le titre suivant fut collé en tête de ce registre : « Respectueux hommages à nos frères décédés ».

65. Ces lignes déplurent fortement aux Indiens, qui avaient inventé un passé mythologique pour asseoir leur légitimité, se disant nés aux Indes ou en Égypte, bien avant tous les autres corps. Joseph Voisin (1858-1940), dans sa brochure polémique *Histoire de ma vie et 55 ans de Compagnonnage* (Tours, 1931), reproche vertement à Perdiguier d'avoir cité les Indiens après les Devoirants et signale, p. 47, qu'« il y a eu protestation et chacun s'est retiré en maugréant contre son voisin. C'est à partir de ce moment que les Indiens se sont dit : restons chez nous. »

66. J. Voisin, p. 48. Ce Legendre, reçu en 1825, est cité plus haut dans la liste des premiers compagnons. À noter l'emploi du mot « rénovation » et non « fondation ».



« Le Legendre », grand chef-d'œuvre des Indiens, construit en 1840 à Paris sous la conduite de Legendre, exposé au siège des charpentiers des Devoirs, rue Petit.

Photo Arfoprim.

conduit par Onot, dit *Beaugency l'Ami du Trait*, en 1852<sup>67</sup>. Le troisième, celui de Tours, en 1869, par Larrouil, dit *Bordelais Beau Retour*. On n'oubliera pas celui de Viannay, *Dauphiné l'Espérance*, immense et complexe édifice construit à Paris en 1889 et ceux de Pierre-François Guillon, *Mâconnais l'Enfant du Progrès*, édifiés à Lyon et Mâcon en 1889 et 1914. Voisin, en 1931, en cite quatorze. À l'exception d'un seul, ils figurent sur le diplôme édité par les Indiens dans l'entre-deux-guerres<sup>68</sup>.

Leur volonté de s'affirmer les égaux des Soubises et même de les dépasser, les poussent à une maîtrise du trait extraordinaire. Émile Delataille, *Tourangeau le Pucelage de Loches* (1848-1902), est l'auteur de *l'Art du Trait pratique de charpente*, traité publié vers 1885 et qui fait toujours autorité. P.-F. Guillon (1848-1923) fonde en 1871, à Romanèche-Thorins, près de Mâcon, une école de trait et de stéréotomie qui voit passer des dizaines d'élèves et qui constitue une pépinière de futurs compagnons hautement qualifiés. Certains connaîtront une brillante

67. Également l'un des premiers reçus en 1825.

68. Cf. *Fragments* n° 10, p. 183.



Les Indiens de Grenoble, vers 1920, autour du chef-d'œuvre exécuté à Auxerre en 1852 par Onot, *Beaugency l'Ami du Trait*, et transféré à Grenoble après l'ouverture de la chambre.



destinée, tel Boucher, *Lamarche le Soutien de Salomon*, professeur de trait à son tour et architecte en chef de la ville de Buenos Aires à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (une cayenne fut d'ailleurs fondée dans cette ville). Ou encore Victor Auclair, *Bourbonnais l'Enfant du Progrès* (1866-1928) qui devient architecte, se spécialise dans les constructions en béton armé anti-sismique et construit de prestigieux édifices au Chili. Il faut aussi citer Eugène Milon, *Guépin le Soutien de Salomon* (1859-1917), qui fut le chef-levageur de la tour Eiffel.

Les Indiens connaissent donc en une soixantaine d'années une progression numérique importante. Ils sont Enfants de Salomon, du Devoir de Liberté, et possèdent un ensemble de rites associant l'égyptien au salomonien, et un système à trois grades (affilié, compagnon, compagnon fini dit initié du troisième degré, ce dernier étant aussi appelé « grade de maître »). Leurs symboles et leurs mythes leur sont spécifiques (leur naissance aux Indes, leurs travaux en Judée et en Egypte, leur exil en Allemagne au XVII<sup>e</sup> siècle et leur retour après la Révolution). Leurs couleurs symboliques sont la verte, la blanche et la rouge. Il en existe de différentes sortes. Elles se portent à la boutonnière au deuxième état, en écharpe (de gauche à droite) au troisième état ou degré et les membres du conseil supérieur peuvent porter un camail comme les officiers des loges maçonniques. Le musée de Romanèche-Thorins renferme celui de la coterie Guillon et celui du père Crozier est conservé par les Chiens-loups de Lyon. Les Indiens appelaient ces décors des « camails » : cette information nous vient du pays Morand, *Lyonnais la Branche du compas*, initié Indien à Lyon puis devenu gavot.

Leur état d'esprit est résolument républicain, laïque, anticlérical.

Et pourtant, malgré leurs fortes personnalités et la qualité de leurs travaux, ils ne sont pas reconnus par les autres corporations du Devoir de Liberté.

Mais les choses évoluent après la fondation de la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs réunis (1874). Lors de son congrès de 1884, la question est posée et leur admission, donc leur reconnaissance, est acceptée. Cependant, ce n'est pas sans débats, car comment faire coexister deux corporations de même métier mais de rite différent au sein de la Fédération (les charpentiers Soubises — peu nombreux — et ceux de Salomon)? Et puis, cette reconnaissance ne va-t-elle pas entraîner celle des autres corps se disant du Devoir de Liberté, qui ne sont pas non plus reconnus (boulangers, cordonniers, couvreurs)? Prudemment, en 1884, on pose le principe que seuls les Indiens pourront être admis. En témoigne la résolution figurant dans les minutes du congrès de 1884 :

« Lyon le 11 octobre 1884

Monsieur le Président des Compagnons,

Quoique le congrès n'ait pas donné satisfaction à toutes les espérances et que pour les uns on soit allé trop loin et pour les autres pas assez, nous devons cependant dire qu'un grand pas a été fait dans la voie du progrès sur de nombreux points. L'admission des compagnons charpentiers de Liberté, que quelques compagnons redoutent, ne doit effrayer personne et rassurer tout le monde par les précautions prises. Cette

Les Indiens de la rue Mabillon,  
à Paris, devant le Viannay,  
lors de la Saint-Joseph 1937.



corporation présentée par les quatre corporations de Salomon, tailleurs de pierre, menuisiers, serruriers et tonneliers, nous paraît conforme aux traditions, puis n'a-t-elle pas été votée par la majorité de l'activité représentée au congrès ? puisque sur 45 délégués actifs et 19 délégués fédéraux, il y a 51 pour l'amendement introduit ; ne donne-t-il pas toutes les garanties nécessaires et une grande sécurité pour l'avenir en fermant la porte à d'autres sociétés ? car il est dit que les compagnons de l'ordre de Salomon ne pourront reconnaître à l'avenir aucune autre société se disant compagnon de ce rite, s'il y a dans les corporations des compagnons de maître Jacques ou de Soubise, ainsi couvreurs, cordonniers, boulangers et toute autre fraction, sont à l'avenir exclus du rite de Salomon. Il nous semble donc qu'il y a là une des plus grandes garanties qui n'aie jamais existé pour le compagnonnage. Ainsi, que nos amis soient sans crainte, si on a été loin, on a eu soin de mettre des barrières de sécurité. »

Ce n'est pourtant qu'après la fondation de l'Union Compagnonnique, que les Indiens de la chambre de Nantes décident d'y adhérer. Le 6 septembre 1894, Frésignay, *Nantais le Soutien de la Fausse Équerre*,

Aubert, *Nantais l'Enfant du Génie* et Baron, *Saint-Gaudens l'Amour du Trait*, en font la demande auprès de Lucien Blanc. S'ensuivent près de deux ans de pourparlers et ils sont finalement acceptés le 7 mai 1896. Un an plus tard, ils donnent pouvoir à tous les sièges de l'Union de les suppléer, s'il n'existe pas de compagnons de leur société, pour présenter des candidats. Ils pourront être reçus s'ils présentent les qualités professionnelles et morales requises, puis seront invités à se diriger vers la cayenne de Nantes pour se faire instruire selon le rite des charpentiers de Salomon. Au total, 68 Indiens rejoindront l'Union. Le dernier décèdera en 1937.

En dehors de celle de Nantes, toutes les cayennes des compagnons charpentiers du Devoir de Liberté demeurèrent à l'écart de l'Union, sans pour autant entretenir de mauvaises relations avec elle. Joseph Voisin écrivait en 1931 : « Il est à constater que si les débuts de l'Union Compagnonnique ont porté à la critique, les fondateurs ont su vaincre les difficultés et nous devons reconnaître que cette Société marche très bien, qu'il faut compter avec elle. J'ose espérer que nous reconnâtrons que le Devoir de Liberté, dans des moments critiques avec des C.: du Devoir, pourrait avoir besoin de leur aide pour lui prêter main forte. Nous ne devons compter que sur eux pour faire la balance. Donc nous devons, tout en restant chez nous, les considérer comme des amis et rester en bonne harmonie avec eux ; nous devons accepter avec nous toutes les bonnes volontés et tendre la main à tous les hommes sincères et de bonne foi et fuir la discorde. »

Tel était le sentiment de Voisin, qui demeurait dans les années 1930, à Tours, un ennemi irréconciliable des Soubises qu'il accusait de tous les maux. Pourtant, ailleurs, la tendance était au rapprochement des uns et des autres dans le cadre de la Confédération Salomon, Jacques, Soubise (1933). Les charpentiers des deux rites se côtoyaient sur les chantiers, fraternisaient chez leurs mères respectives et se retrouvaient au sein des fédérations régionales. L'idée d'une fusion entre les deux Devoirs de charpentiers émerge durant cette période, même si elle rencontre évidemment des réticences dans les deux camps.

C'est après la guerre qu'elle devient effective. Lors de leur congrès de fusion du 25 novembre 1945, les charpentiers des deux rites deviennent des charpentiers des Devoirs. Très réticents à l'idée d'intégrer l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir, ils fonderont en 1952, avec d'autres corporations, la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment. La personnalité qui marque alors les années 1945-1970 est celle de Raoul



Insigne appendu aux écharpes des Indiens initiés au troisième grade (celui-ci au nom de Desplat, *Quercy l'Ami de l'Industrie*).

Cryptographie sur les côtés du triangle en gloire, utilisant les marques de charpente. Les lettres triponctuées E.D.L.V. signifient « Enfant de la Veuve ».

Photo S. Duca de Miérazec.



La tombe de Joseph Voisin, Angoumois l'Ami du Trait (1858-1940), au cimetière de Tours-La Salle.  
Photo. L. Bastard.



Vergez, Béarnais l'Ami du Tour de France (1908-1977), qui déploie ses talents dans la rédaction du journal *La Voix des Compagnons*, la construction de nombreux édifices en lamellé-collé (des églises, notamment), l'écriture de plusieurs romans qui connurent un beau succès aux Editions Julliard<sup>69</sup>, le tournage du film *La Pendule à Salomon*, des émissions télévisées, toutes activités servies par un charisme incontestable, mais qui le conduisent à une suractivité préjudiciable à sa santé et à son entreprise.

La fusion des deux Devoirs de charpentiers n'a pourtant pas été totale. Une partie des Soubises conduite par René Despierre, *Lyonnais le Bon Cœur*, a préféré rejoindre l'Association Ouvrière tandis qu'une fraction des Indiens, conduite par Henri Germain, *Genevois l'Immortel Souvenir*, de Vienne (Isère) a voulu garder son indépendance. H. Germain éditera un journal, *Les Nouvelles du Compagnonnage*, dont quinze numéros paraîtront entre janvier 1947 et mars 1948. Avec quelques autres, il procèdera à des réceptions dont les derniers titulaires s'éteignent peu à peu. Il ne pourra perpétuer le Devoir des Indiens au-delà des années 1950. Lui-même, reçu en 1925, décède le 7 janvier 1976. Il repose au cimetière de Sainte-Colombe (Rhône) et sur sa tombe figure son nom de compagnon.

69. *La Pendule à Salomon* (1957), *Les Tours inachevées* (1959), *Les Enclumes de cristal* (1968), *La Rose vient de la mer* (1972), *Les Illuminés de l'Art royal* (1976).

70. Joseph Thommas, né à Manot (Charente) le 28 octobre 1888, avait été reçu compagnon à Tours le 10 octobre 1908. Il avait été admis au grade de maître le 19 mars 1920. Il demeurait boulevard Marchant-Duplessis, à Tours.



Pour sa part, Joseph Thromas, *Angoumois le Soutien de Salomon*<sup>70</sup>, qui avait été élu président du Conseil supérieur des Indiens lors du congrès de Tours des 17-18 novembre 1930, entrera à l'Union Compagnonnique le 1<sup>er</sup> juin 1946.

## 5. – Les compagnons tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté

Si le terme de tonnelier nous est familier, celui de foudrier l'est moins. Un foudre est un fût de grande capacité, dont les fonds sont circulaires ou ovales.

Les origines de ce compagnonnage sont obscures. Selon une tradition, ils auraient été fondés en 1830 et, antérieurement, se seraient dénommés les « Petits Brocs ». Perdiguier ne les mentionne pourtant pas dans le *Livre du Compagnonnage*, en 1839. Avec certitude, on sait qu'ils possédaient une cayenne à La Rochelle en 1844. Leurs symboles et leurs rites sont constitués d'emprunts aux menuisiers du Devoir de Liberté (les couleurs bleue et blanche), aux charpentiers du Devoir de Liberté (les cannes à pommeau tors, leur système à trois grades ou « Ordres ») et à la franc-maçonnerie.

Au cours des dernières années de la Monarchie de Juillet et durant le Second Empire, ils se répandirent dans plusieurs villes de France, constituant un solide réseau de Mères. Leurs cayennes portaient des noms symboliques : Tours (Indre-et-Loire), *La Résistance*; Mâcon (Saône-et-Loire), *L'Alliance couronnée*; Beaune (Côte-d'Or), *La Bienvenue*; Dijon (Côte-d'Or), *L'Union et Fraternité*; Paris (Seine), *L'Immortelle Liberté*; Orléans (Loiret), *La Fidélité*; Lyon (Rhône), *La Franchise*; Nantes (Loire-Atlantique), *L'Immortel Souvenir*; La Rochelle (Charente-Maritime), *La Sagesse*; Cognac (Charente), *L'Espérance*; Sète (Hérault), *L'Espérance accomplie*; Tain, Valence (Drôme), *La Sincère Amitié*; Saint-Étienne (Loire), *La Fraternité*.

Toutes ces villes sont situées dans des pays de vignobles ou sont des centres de commerce des vins (Paris, avec les entrepôts de Bercy). Mais les tonneliers ne fabriquaient pas que des fûts destinés aux vins, bières, cidres et aux alcools, car ces récipients étaient aussi utilisés pour enfermer de nombreux autres liquides (huile, graisse, mélasse, substances chimiques) ou des poudres (poudre à canon, salpêtre), des grains, ou encore des clous et toutes sortes d'autres matériaux.

Les compagnons tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté ont eu en leurs rangs un remuant personnage en la personne d'Henri Chabanne dit *Nivernais Noble Cœur*. Né le 27 mars 1828 à Pouilly-sur-Loire, il fut impliqué dans le complot républicain de la Marianne de cette commune et accusé d'en être l'un des chefs. Arrêté à Paris, il fut condamné en 1855 à quatre ans de prison et à la déportation en Guyane. Il s'en évada et fut finalement autorisé à rentrer en métropole. En 1862, il publia chez Perdiguier le récit de son évasion, puis divers ouvrages et poésies sur les questions sociales et le Compagnonnage<sup>71</sup>. Il demeura étroitement surveillé par la police impériale. Lors de la Commune, il se montra sympathisant du mouvement révolutionnaire. Il s'exila aux États-Unis pour fuir la répression puis rentra en France, pour s'établir dans la Nièvre



Ancien cachet des tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté de La Rochelle, vers 1840.

71. *Évasion de l'Île du Diable (Guyane française)*, Paris, Agricola Perdiguier, 1862; *Guerre à l'ignorance*, Pouilly-sur-Loire, chez l'auteur, 1867; *Un palais du Compagnonnage et la suppression du chômage sur le tour de France*; Pouilly-sur-Loire, chez l'auteur, 1868; *Aux Compagnons de tous les Devoirs (chansons)*, Bercy-Paris, chez l'auteur, 1870; *Amour, travail, liberté, poésie*, Paris, impr. Décembre, New-York, chez l'auteur, 1886.

En-tête de correspondance des compagnons tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté de la cayenne de Tours dénommée « La Résistance ».



d'où il était originaire. Le 24 avril 1904, il adhère à l'Union Compagnonnique et se rattache à la section de Dijon, figurant sous le numéro d'ordre 4885 au grand rôle de l'Union. Il décède en novembre 1906 à La Charité-sur-Loire.

En 1863, les Gavots de Lyon les reconnurent comme légitimes enfants de Salomon, puis les tailleurs de pierre Étrangers, de Lyon également, firent de même en 1867.

Ils se montrèrent favorables à la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs réunis et, lors du congrès de 1879, ils adoptèrent une reconnaissance générale avec tous les corps qui y adhérèrent. Lorsque l'Union Compagnonnique fut fondée en 1889, ils décidèrent de l'intégrer, tout en conservant leur autonomie rituelle. Les compagnons tonneliers-foudriers ne furent pas moins de 119 à rejoindre l'Union. Le dernier décéda en 1941.

Ils fusionnèrent en 1896 avec les compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté adhérents à l'Union et à ce titre fondèrent de nouvelles chambres communes à Villeneuve-sur-Lot, Nevers et Fumel.

Comme toutes les sociétés intégrées à l'Union, les tonneliers-foudriers autorisèrent toutes les sections où ils n'étaient pas représentés, à présenter des aspirants et à les recevoir en leur nom, sous réserve de les faire instruire par eux-mêmes lorsqu'ils passeraient dans une ville où ils se trouvaient.



Invitation au bal de la Saint-Jean 1865 à Tours.

Le compagnon Maxime Mochet, *Angevin Sans Reproche*, devant son atelier de Craon (Mayenne), à gauche.







À droite, couleur de l'Union Compagnonnique du compagnon tonnelier-foudrier Maxime Mochet, Angevin Sans Reproche. Musée du Compagnonnage, Tours.

Photo B. Barjou.

À gauche, écharpe de compagnon tonnelier-foudrier du Devoir de Liberté de Maxime Mochet, reçu à Tours en 1927 et fini à Paris en 1929. Musée du Compagnonnage, Tours.

Photo B. Barjou.

Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour assister à un sursaut d'autonomie de leur part au sein de l'Union, mouvement constaté chez d'autres corporations, telles celles des cuisiniers et des typographes. Les tonneliers-foudriers de Tours, conduits par Louis Pichonnière<sup>72</sup>, qui avait ses ateliers 4, place de la République (aujourd'hui place de la Victoire) et 4, rue du Godet, tentèrent de faire renaître leur rite et d'initier selon leurs traditions de nouveaux compagnons. L'un d'eux, Maxime Mochet<sup>73</sup>, *Angevin Sans Reproche*, reçu à Tours le 24 novembre 1927, fini à Paris en 1929 et établi à Craon (Mayenne), fut l'un de ceux qui refusèrent activement d'abandonner le Devoir de Liberté. Mais ils ne parvinrent pas à refonder des cayennes autonomes et ne rompirent jamais totalement avec l'Union, à l'inverse de ce qui se produisit avec Pierre Louis qui fit renaître les Gavots.

## 6. – Les compagnons boulangers du Devoir de Liberté<sup>74</sup>

Les ouvriers boulangers s'organisèrent assez tôt en sociétés pour voyager, disposer de secours, faciliter leur embauche, défendre leurs intérêts en cas de grève, tout comme les compagnons. Dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, des archives de police font état de mères de boulangers à Tours, à Bordeaux et au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, ces ouvriers se disent « sociétaires », se parent de cannes et de couleurs et se donnent des surnoms composés d'un nom de province et d'une qualité (ainsi en est-il à Bordeaux et à La Rochelle, dès 1809-1810).

Après 1811, date généralement admise de la fondation des premiers compagnons boulangers du Devoir, les sociétaires entrent en conflit avec eux. Ces derniers sont connus sous le nom de « rendurcis »,

72. Né à Artannes (Indre-et-Loire) le 18 octobre 1889, il est inscrit aspirant à Tours le 1<sup>er</sup> février 1909 puis reçu à Genève le 27 août 1910 sous le nom de *Tourangeau le Joyeux Tour de France*. Il reçut l'écharpe d'honneur de l'Union Compagnonnique en 1946 et décéda en 1970, étant président de la cayenne de Tours.

73. Maxime Edouard Mochet, né à Angers le 4 avril 1910 et décédé en 1968. Ses couleurs et écharpe, ainsi que des photos et archives, ont été légués par sa veuve au musée du Compagnonnage de Tours.

74. Cf. L. Bastard : « Sociétés dissidentes et pseudo-compagnonnages », in : *Fragments* n° 10, p. 41-44.

Fragment de reconnaissance des compagnons tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté, « recopier textuellement par Mochet Maxime dit Angevin sans Reproches a la Cayenne de la Résistance, Tours », sur une feuille à en-tête du compagnon Pichonnière.



qui ne paraît pas avoir été péjoratif et attribué par leurs rivaux. Ils revendiquent cette dénomination. Ainsi, en 1825, lorsque les Devoirants essaient de s’implanter à Toulon, ville de sociétaires boulangers, les rixes se multiplient et la police saisit une chanson contre les compagnons<sup>75</sup> :

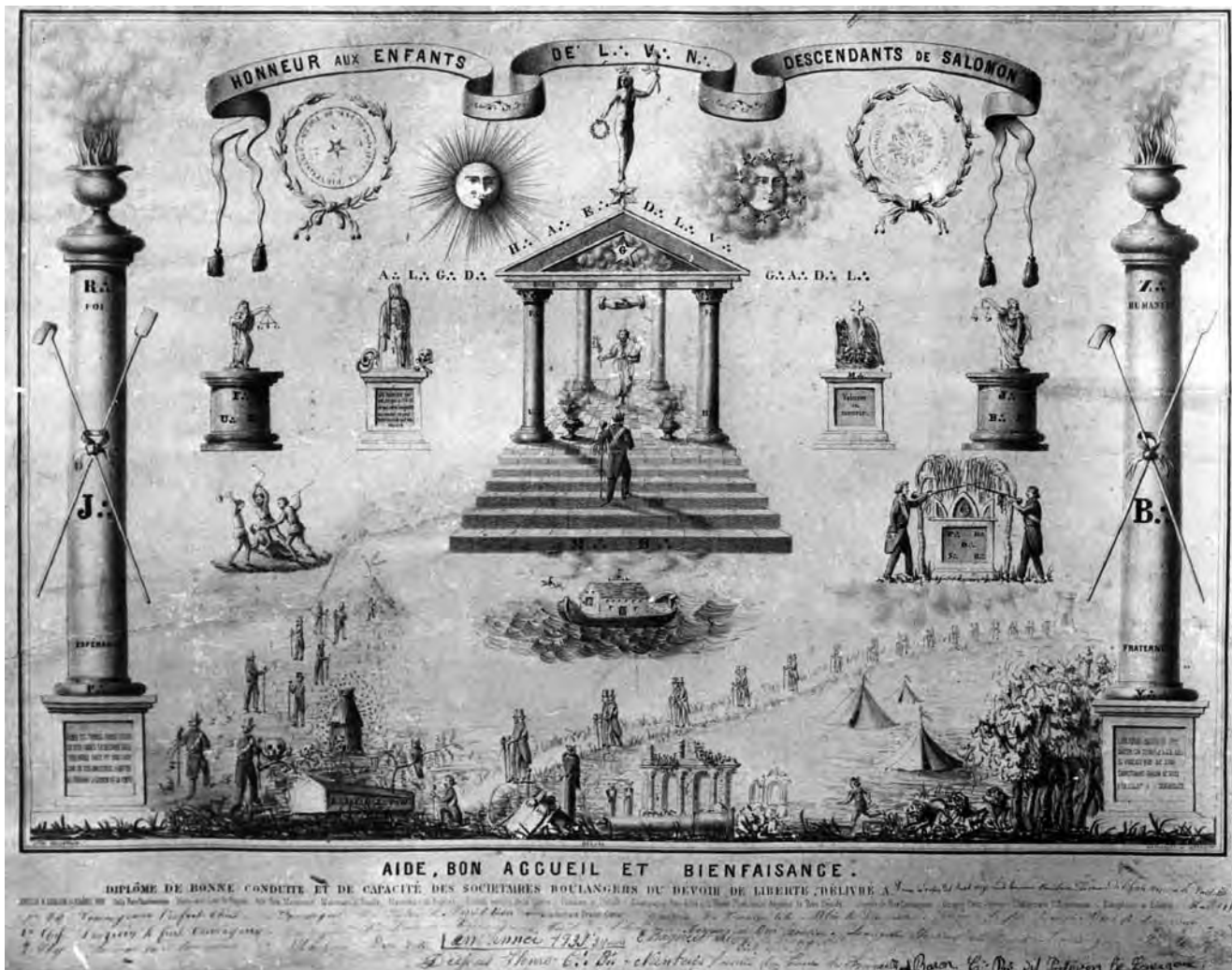
### *Chanson des Sociétaires boulangers*

Braves sociétaires, vous tous hommes d’honneur,  
 Qui est Islagol le Sage, l’aimable fondateur,  
 Et ses traces chéries, que nous tous suivons  
 Prenons-le pour modèle et gardons-en le nom. (bis)

Toulon la jolie ville, où est notre fondateur,  
 Tous les frères aimables le gardent dans son cœur,  
 Et d’une ardeur sincère, ils ont tous juré  
 D’être toujours fidèle à la société. (bis)

Faux compagnons infâmes, ils ne voient pas d’honneur  
 De porter la canne ainsi que les couleurs,  
 Suivez toujours les traces de ces faux compagnons,  
 Vous irez aux galères, aux galères à Toulon. (bis)

75. Archives nationales, lettre du préfet du Var au ministre de l’Intérieur, 1<sup>er</sup> août 1825, F7 9786. Cité par G. et H. Bourgin : *Le Régime de l’industrie en France*; Paris, Champion, 1941, t. III, p. 47-48.



Aujourd'hui dans Marseille, le 24 août,  
Derrière la Canebière, tout près du cours,  
Un poteau se dresse, c'est pour corriger,  
Cette maudite race, compagnons boulangers. (bis)

Rendurcis de la France, ralliez-vous à nous,  
Conservons l'espérance de chasser un jour  
La maudite canaille, compagnons boulangers,  
Et qui toujours sans cesse ils cherchent à nous troubler. (bis)

Combien faut être bête et ane (sic) borné  
De vouloir se dire compagnon boulanger.  
Saint Honoré le sage n'a pas commandé  
De compagnonnage dans les boulangers. (bis)

Qui l'a composée, cette jolie chanson ?  
Sont les sociétaires reçus à Toulon ;  
Tous réunis ensemble, comme dans tous pays,  
Pour être sociétaires, et tous vrais rendurcis. (bis)

Cette chanson est intéressante, car elle confirme que le terme de « rendurci » avait été volontairement adopté par les sociétaires. Elle nous apprend qu'ils se donnaient pour fondateur, à Toulon, un certain

Diplôme de bonne conduite  
et de capacité des sociétaires  
boulangers du Devoir de Liberté.  
Lithographie, vers 1860.  
Musée du Compagnonnage, Tours.



Deux convocations marquant l'évolution du titre des boulangers : l'une comporte, autour du temple, les initiales « A.L.G.D.S.B.D.T.D.F. » (À la gloire des Sociétaires boulangers du tour de France), l'autre est quasi identique, à l'exception de la formule qui devient : « A.L.G.D.C.B.D.D.L. » (À la gloire des compagnons boulangers du Devoir de Liberté).



« Islagol le sage », personnage mythique, ou bien premier sociétaire boulangier dont le nom aurait été déformé ? Enfin, contrairement à ce que les archives de police de Bordeaux nous apprennent en ce qui concernait les sociétaires de 1810, ceux de Toulon, quinze ans plus tard, rejettent les cannes et les couleurs. Sans doute existait-il plusieurs associations d'ouvriers boulangers réfractaires au compagnonnage du Devoir.

Ils étaient constamment en querelle avec les compagnons dans la plupart des villes du tour de France et Perdiguier, dans le *Livre du Compagnonnage* (1839, p. 48) se « rappelle qu'à Lyon, en 1828, les Rendurcis et Compagnons du même état, se livrèrent dans une rue étroite, une bataille à coups de cannes ; la garde vint nombreuse, en arrêta plusieurs, les combattants se rapprochèrent alors, tombèrent vigoureusement sur la garde, reprirent leurs prisonniers et se sauvèrent tous. » Il rapporte également que « le 15 avril 1841, à Grenoble, plusieurs boulangers de la Société de l'Union, dits les *Sociétaires*, ont frappé de cinq coups de couteau sur la tête, un de leur confrère en métier, mais appartenant à une autre Société que la leur. ». Ces sociétaires, membres de la Société de l'Union des Travailleurs du Tour de France, fondée en 1832, constituent peut-être une branche distincte de la Société de Bienfaisance.

Une partie des sociétaires se seraient organisés en 1834, sous l'influence d'un compagnon boulangier renégat dit *Bordelais la Victoire*<sup>76</sup>. C'est à partir de cette date que serait née la Société de bienfaisance, dont les membres auraient adopté un rituel et des symboles nettement inspirés de ceux de la franc-maçonnerie.

Un tableau-souvenir de 1857<sup>77</sup> représente André Bonnet dit *L'Île de Ré*, tenant sa canne et revêtu de sa couleur en écharpe. Il se tient sur un sol en damier (le « pavé mosaïque » maçonnique) et sous la voûte d'un temple dont les deux colonnes portent les lettres triponctuées R.: Z.: et r.: y.:, dont la signification demeure inconnue. Le piédestal des colonnes est orné d'un coupe-pâte et d'une balance. Au-dessus de l'entablement, deux sociétaires se recueillent devant un tombeau sous lequel figurent les lettres V.D.S.R. À gauche l'allégorie de Minerve, la sagesse guerrière, casquée et tenant une lance, accompagnée d'un lion ; à droite, celle de

76. C'est ce que rapporte le compagnon boulangier Ménager dans *Le Ralliement* du 3 juillet 1889.

77. Reproduit par G. Papineau, *Blois l'Ami du Travail*, dans : *Les Compagnons boulangers et pâtisseries présentent l'histoire compagnonnique de leur corps d'état* ; Paris, Librairie du Compagnonnage, 1979, p. 17.



la Justice, tenant le glaive et la balance. Au-dessus encore, deux angelots tiennent une couleur sous un médaillon représentant saint Honoré. Le dôme du temple est surmonté d'un œil divin au centre d'un triangle aux pointes duquel sont placées les initiales I. T. et C., de deux mains serrées accompagnées des lettres U. E. F. (Union Et Force), d'une gerbe de blé, d'un rouable et d'une pelle en sautoir. À gauche et à droite, deux renommées ailées embouchent leur trompette. Ce tableau ressemble beaucoup à ceux que les compagnons faisaient exécuter à la même époque.

Selon une évolution courante au XIX<sup>e</sup> siècle, les sociétaires boulangers tentèrent de se faire reconnaître et commencèrent par se dire « compagnons ». En 1861, dans son livre *Question vitale sur le Compagnonnage et la classe ouvrière*, Perdiguier écrit (p. 98, note 1) que « Les Compagnons boulangers du Devoir ont proposé ou doivent proposer aux sociétaires, dits les Rendurcis, qui prennent parfois la qualification de *Compagnons du Devoir de Liberté*, de fusionner avec eux<sup>78</sup>. »

Après quelques tentatives infructueuses effectuées auprès des compagnons tonneliers-foudriers du Devoir de Liberté pour se faire reconnaître d'eux, ils obtinrent gain de cause en août 1905. Les C.T.-F. D.D.D.L. associés aux menuisiers D.D.D.L. les reconnurent comme compagnons boulangers du Devoir de Liberté et proposèrent leur admission à l'Union Compagnonnique<sup>79</sup>. En octobre, la Direction générale valida cette demande, considérant que les cayennes du D.D.D.L. de Lyon, Paris et Tours y étaient favorables et que cette admission ne pouvait que favoriser l'essor de leur corporation, qui n'était plus guère active qu'à Tours et Orléans. Elle notait que 25 compagnons boulangers et 18 affiliés étaient signataires de la demande d'admission. Après 1905, ils furent 32 compagnons de cette société à entrer à l'Union<sup>80</sup>.

À Tours, leur siège était situé chez Mme Legrand, 18, rue de Paris. À partir de 1921, ils se rapprochèrent des compagnons boulangers du Devoir et s'invitèrent mutuellement à leurs Saint-Honoré. L'heure n'était plus aux querelles, la Grande Guerre avait creusé les rangs des uns et des autres et tous cherchaient désormais la paix et la fraternité.

Les compagnons boulangers du Devoir de Liberté étaient encore sept en activité en 1936 : les nommés Bagouet, Delaroche, Yvon, Allain, Laurier, Baron et Simonneau<sup>81</sup>. Le 15 mars 1936, ils remirent leur caisse, fonds et archives à l'Union Compagnonnique de Tours et prononcèrent ainsi la dissolution de leur société qui se fondit totalement dans celle de l'Union.

## 7. – Les compagnons couvreurs du Devoir de Liberté<sup>82</sup>

Les origines de ce compagnonnage sont mal connues. Il semble que des ouvriers couvreurs indépendants (dits « armagnols ») ou chassés par les compagnons passants, se soient constitués en sociétés para-compagnonnique en différentes villes de France. On en a des traces à partir de 1853 à Orléans et Angers, à Saint-Etienne en 1861, à Bordeaux en 1871, à Lyon en 1879, à Nantes en 1881. À Tours, vers 1878, ils dénomment leur association « société de la Renaissance ». Puis les charpentiers du Devoir de Liberté les parrainent et ces couvreurs se disent désormais « de Liberté, enfants de Salomon » à partir de 1884, semble-t-il.



Madame Legrand, dernière Mère des compagnons boulangers du Devoir de Liberté de Tours.

78. Perdiguier fait peut-être allusion à la main tendue aux sociétaires par Entraygues, *Limousin Bon Courage*, lequel fut mis hors de chambre en 1862 pour les avoir invités à la Saint-Honoré.

79. On se souvient qu'en 1884 l'admission des compagnons charpentiers du Devoir de Liberté à la F.C.D.T.L.D.R. avait été assortie d'une promesse de ne pas intégrer d'autres sociétés du Devoir de Liberté, telle celle des boulangers. C'est grâce à la reconnaissance des tonneliers-foudriers et des menuisiers D.D.D.L. qu'ils purent intégrer l'Union.

80. Le dernier boulanger D.D.D.L. reçu avant l'entrée de sa société à l'Union décéda en 1950.

81. Décédé en 1980.

82. Cf. L. Bastard : « Sociétés dissidentes et pseudo-compagnonnages », in : *Fragments* n° 10, p. 51-53.

Le 15 décembre 1896, les Indiens de Nantes écrivent à la Direction générale de l'Union Compagnonnique (à laquelle ils venaient d'adhérer) pour « appeler [son] attention sur la situation des CC.: Couvresseurs D.: D.: D.: L.: de la ville de Nantes qu'on a jusqu'ici refusé d'admettre à l'Union. » Et ils poursuivent : « Ainsi que cela vous a déjà été expliqué, ces CC.: sont nos enfants, car ils ont été reçus par nous-mêmes directement et non par des révoltés d'un autre rite ; nous ne pouvons donc, nous leurs pères, les délaissier car ils font partie avec nous de l'activité des C.: R.: D.: D.:D.:L.: Et alors que tous de notre rite faisons partie de l'Union, eux seuls ne peuvent pas y entrer, de sorte que dans nos réunions de l'activité nous formons deux catégories de CC.:, nous les privilégiés et eux les abandonnés... »

Leur demande est appuyée par les autres compagnons du rite de Salomon, les menuisiers, les tonneliers-foudriers et les tailleurs de pierre Étrangers. Finalement, en juillet 1897, l'accord est donné et les compagnons couvreurs du Devoir de Liberté de Nantes déclarent adhérer sans réserve à l'Union. L'acte est signé de Cullerie, *L'Angevin la Fidélité*, Prier, *Nantais le Bien aimé*, Pauvert, *Nantais le Courageux* et Lebec, *Nantais la Fidélité*. Puis le 12 octobre, ils donnent pouvoir aux sections de l'Union de recevoir en leur nom, partout où il n'y aura ni couvreur ni charpentier D.D.D.L., les aspirants de leur métier ou professant une activité similaire. Ensuite, les nouveaux reçus seront invités à se faire instruire à Nantes.

En 1905, ce sont les couvreurs de Liberté de Bordeaux qui adhèrent à l'Union (mais cette fois sans leurs pères, les Indiens). Quatre ans plus tard, lors du congrès de l'Union, c'est d'ailleurs l'un d'eux, le compagnon Boudart, *Bordelais l'Espérance*, qui en est le secrétaire général.

Au final, 20 couvreurs du Devoir de Liberté rejoindront l'Union Compagnonnique entre 1897 et 1907. Deux seront tués durant la guerre de 1914-1918. Le dernier s'éteindra en 1938.

## 8. – Les compagnons cordiers du Devoir de Liberté

C'est presque pour mémoire qu'il faut citer cette éphémère groupement dont l'existence a été rapportée en 1885 par Marcilly, *La Faveur l'Angevin*, compagnon cordier du Devoir<sup>83</sup>. En 1863-1864, l'un de ses pays nommé *La Fidélité le Berrichon* s'acquina avec des ennemis du Devoir, fut puni et chassé de sa société. À Bordeaux, réfugié chez les Indiens, il entreprit de recevoir cinq ou six cordiers au nom du Devoir de Liberté. Un petit « noyau dur » de compagnons cordiers du Devoir mit fin énergiquement à cette dissidence en les chassant de la ville au bout d'un mois.

## 9. – Les compagnons cordonniers du Devoir de Liberté

Forte corporation, les cordonniers ont été très tôt tirailés en tentatives opposées et en révoltes d'aspirants. En 1844, à Bordeaux, une fraction d'ouvriers cordonniers, aspirants ou compagnons dissidents, voire ouvriers indépendants, se constituèrent en société et se placèrent sous la bannière de Salomon. Ils s'intitulèrent « compagnons cordonniers du Devoir de Liberté ». Leurs rites et leurs symboles ont été décrits en 1858 dans *Le Secret des compagnons cordonniers dévoilé*<sup>84</sup>.

83. *Le Ralliement des Compagnons du Devoir*, n° 41, 14 juin 1885, p. 2.

84. Cet ouvrage leur donne pour date de fondation 1845, mais le Règlement général qu'ils éditèrent vers 1860 mentionne 1844.



Dans les années 1860, ils avaient établi une chambre directrice à Lyon et imprimé un *Règlement général* en 62 articles qui débutait par la sentence « Honneur et gloire aux descendants de Salomon ».

Ils ne furent pas reconnus par les Étrangers, les Gavots, les Indiens et les tonneliers-foudriers. Malgré les engagements de la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs réunis, lors de son congrès de 1884, ils intégrèrent l'Union Compagnonnique. Le dernier en règle, le compagnon Pradès, *Agenais l'Estimé*, reçu à Villeneuve-sur-Lot en 1866, était encore membre de l'Union en 1905.

## CONCLUSION.

Sous la bannière du Devoir de Liberté se sont constituées des sociétés compagnonniques de métiers très différents depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, même si ces mots n'étaient pas employés initialement par ces premières sociétés (les menuisiers-serruriers non du Devoir et les tailleurs de pierre Étrangers).

Chronologiquement, on constate une montée de ce Devoir qui culmine au XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, au XVII<sup>e</sup> siècle, seuls sont attestés les Gavots. Au XVIII<sup>e</sup>, il y en a deux : les Gavots et les Étrangers. Au XIX<sup>e</sup> siècle, à ces deux sociétés s'ajoutent les charpentiers Indiens, les Renards joyeux, libres et indépendants, les boulangers, les tonneliers-foudriers, les couvreurs, les cordiers et les cordonniers, soit sept autres associations (ou au moins cinq, si l'on retranche les Renards qui n'ont jamais intégré un Devoir et les cordiers, qui n'existent qu'un mois). Au XX<sup>e</sup> siècle, subsistent les boulangers, les couvreurs, les tonneliers-foudriers, les Indiens, les néo-Étrangers, les Gavots. Mais au XXI<sup>e</sup> siècle, seuls les Gavots, compagnons menuisiers, serruriers et ébénistes du Devoir de Liberté, sont encore présents pour perpétuer le titre de « Compagnon Du Devoir De Liberté ». L'héritage du Devoir de Liberté a par ailleurs été recueilli à la fois par l'Union Compagnonnique et par les compagnons charpentiers des Devoirs, à la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment, lesquels initièrent les compagnons maçons-tailleurs de pierre des Devoirs.

De cet ensemble de sociétés, émerge toujours la *Liberté* érigée en valeur identitaire, même chez ceux qui avaient rejeté à l'origine le mot Devoir (comme les Gavots et les premiers sociétaires boulangers), ou qui n'ont jamais cessé de le faire (comme les Renards). La référence à Salomon n'est pas non plus permanente (elle ne semble pas présente chez les Gavots avant la Révolution ni chez les sociétaires boulangers du début du XIX<sup>e</sup> siècle ; elle est ignorée chez les Renards). Leur dénominateur commun est donc l'opposition au Devoir des rites de Maître Jacques et de Soubise.

Pourtant, la grande figure de Salomon, de son temple et de sa construction, s'est imposée au-delà de tous les rites et dans toutes les sociétés compagnonniques. Aujourd'hui, le temple de Jérusalem est l'une des frappes des couleurs de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir. À la Fédération Compagnonnique, il figure aussi sur celles des charpentiers des Devoirs (qui ont également intégré le rite de Salomon),

sur celles des maçons-tailleurs de pierre et celles des couvreurs, plombiers et plâtriers du Devoir. Les Gavots, ont l'a dit, perpétuent le rite du Grand Roi Salomon. Quant à l'Union Compagnonnique, elle est issue d'une fusion de sociétés des trois rites, dont celui de Salomon.

Le meurtre d'Hiram sur le chantier du temple de Salomon; détail de la lithographie du Père Soubise, par Perdiguier (1866).



Référence commune à tous ces mouvements, Salomon, le temple et les épisodes de sa construction ne sont cependant pas abordés exactement de la même façon. Pour les uns, le temple est un lieu de mémoire, le lieu mythique de la fondation du Compagnonnage. Pour d'autre, c'est avant tout un modèle, celui d'une œuvre collective et de la perfection du travail. L'architecte Hiram est le modèle du maître de métier. Le temple, pour d'autres encore, est une préfiguration de la cathédrale et de l'avènement du christianisme. Il peut enfin n'être perçu que comme un maillon au sein de la Tradition, celle des éternels bâtisseurs. Et ce ne sont là que quelques approches, car, comme tout symbole, il parle différemment à chaque compagnon...